

Rapport général

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 25^e session les 15 et 16 décembre 2009 à Paris, sous la conduite de la présidente et du vice-président de la CMF, Madame Josée Verner, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Francophonie du Canada, et Monsieur Pierre Arcand, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec.

1. Ouverture de la Conférence ministérielle

1.1. Allocution de la ministre du Canada, présidente de la Conférence ministérielle

En ouvrant les travaux, la présidente de la Conférence ministérielle souhaite la bienvenue aux chefs et aux membres des délégations. Elle rend un vibrant hommage à la vitalité de la Francophonie. Ayant remercié la France, qui offre une adresse permanente pour la tenue des réunions de l'OIF, elle exprime également ses remerciements au secrétaire général pour sa lutte infatigable au service de l'Organisation. Un an après le Sommet de Québec, qui a été le fruit d'une collaboration étroite entre Ottawa et Québec, elle se réjouit de la forte mobilisation francophone. Elle souligne la tenue des Jeux de Beyrouth, qui ont donné lieu à de grands moments de joie, et relève avec satisfaction que la Francophonie s'est fait entendre dans les forums internationaux et que les commissions du CPF se sont penchées sur le suivi des décisions prises à Québec. Elle évoque la question du lieu du prochain Sommet de la Francophonie et le choix de la prochaine ville hôte des Jeux sur lesquels la Conférence devra statuer. Ayant rappelé qu'à Québec, les discussions des chefs d'État et de gouvernement ont été structurées autour de quatre enjeux, elle indique que pour le Canada, ces valeurs donnent un visage à la Francophonie et mettent l'Organisation au cœur de la vie internationale. Enfin, elle exprime son attachement à une Francophonie qui soit au service des idées et des idéaux communs.

1.2. Allocution du ministre du Canada-Québec, vice-président et co-hôte du XII^e Sommet

Heureux de participer pour la première fois à la Conférence ministérielle de la Francophonie, le vice-président considère comme un honneur de codiriger les travaux de cette 25^e session. Il évoque le Sommet de la Francophonie, tenu pour la seconde fois à Québec en 2008 qui, avec l'appui enthousiaste du secrétaire général, a été celui du renouveau et où la forme traditionnelle des travaux a été modifiée pour favoriser des échanges plus dynamiques. Il rappelle que les travaux de ce Sommet, dont l'un des enjeux prioritaires portait sur la gouvernance et la solidarité économique, s'étaient ouverts au moment où deux graves crises internationales accaparaient l'attention : une crise alimentaire sévissant depuis quelques mois et une nouvelle crise financière ayant obligé les pays du G8 à se réunir en catastrophe. Le Sommet de Québec, dont l'ordre du jour avait été adapté à l'actualité internationale, fut le premier forum Nord-Sud à se pencher sur les causes et les effets de cette crise. Par ailleurs, le Premier ministre du Québec avait insisté pour que le XII^e Sommet, qui venait souligner le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec comme étape cruciale dans l'établissement du fait français en Amérique, accorde toute sa place à la langue française : c'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire de l'institution, les chefs d'État et de gouvernement réunis en sommet avaient débattu de cette question au cours d'une séance spécifique. Outre que la place du français

n'est plus assurée dans la vie internationale, le ministre constate que, depuis la conférence fondatrice de Niamey, il y a à peine 40 ans, le français n'est plus la langue officielle d'une majorité des États membres et qu'un francophone sur deux vit aujourd'hui en Afrique, où se joue une partie sans doute décisive de son avenir. Estimant que, dans ce contexte, la Francophonie est appelée à exercer un rôle nouveau comme forum multilatéral, il exhorte l'ensemble des États membres à prendre leurs responsabilités en faisant entendre le français dans toutes les tribunes internationales.

S'agissant de l'autre défi global que constitue la lutte contre les changements climatiques, il rappelle l'organisation de tables rondes sur l'enjeu de l'environnement au Sommet de Québec, l'animation des travaux en plénière ayant été confiée au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, qui avait présidé la délégation canadienne lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Évoquant la Conférence de Copenhague, il souligne que la signature d'un accord juridique contraignant sur la réduction des gaz à effet de serre ne saurait se réaliser sans l'engagement des États et gouvernements membres de la Francophonie. Il informe qu'en marge de la Conférence de Copenhague, se déroule, après ceux de Montréal et de Poznań, le 3^e Sommet des « leaders » sur les changements climatiques, qui réunit les dirigeants des États fédérés et des gouvernements régionaux sous la présidence du Premier ministre du Québec et du Premier ministre de l'Australie du Sud. Son gouvernement vise une réduction des gaz à effet de serre comparable à celle de l'Union européenne et entend se joindre au Réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable. Enfin, tout en réitérant la fierté pour les autorités et la population du Québec d'avoir accueilli le Sommet de la Francophonie, il exprime sa gratitude pour l'appui et les encouragements des États et gouvernements membres au cours des deux dernières années, où le Québec a partagé avec le Canada la présidence des travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

1.3. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, la présidente rappelle que le bureau de la Conférence ministérielle est composé comme suit :

- président : Canada ;
- vice-présidents : Canada-Québec, Moldavie et Niger ;
- rapporteur général : Côte d'Ivoire.

1.4 Adoption du projet de rapport de la 24^e session de la CMF

Le projet de rapport de la 24^e session, tenue à Québec les 15 et 16 octobre 2008, est adopté après amendements.

2. Rapport de la 74^e session du Conseil permanent de la Francophonie

2.1. Rapport de la session du CPF par le secrétaire général de la Francophonie

Avant de présenter les principales conclusions des travaux de la 74^e session du CPF, qui s'est tenue le lundi 14 décembre 2009, le secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, souligne combien l'agenda de la Francophonie a été marqué par les nombreuses situations de crise politique qui ont affecté la communauté francophone depuis le Sommet de Québec. Il indique avoir convoqué le Conseil permanent en session extraordinaire le 16 janvier 2009 pour examiner la situation en Guinée, puis le 2 avril, pour examiner la situation à Madagascar. Ces deux pays, auxquels s'ajoute la Mauritanie, suspendue des instances quelques mois plus tôt, le 26 août 2008, à la suite d'un coup d'État, ont porté à trois le nombre des pays membres faisant l'objet de mesures spécifiques de suspension en vertu du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako.

S'agissant des questions politiques, il indique que le Conseil permanent, prenant acte des résultats de l'élection présidentielle mauritanienne du 18 juillet 2009, s'est prononcé, ce

14 décembre 2009, pour la levée de la suspension de la Mauritanie ; ce pays reprend donc toute sa place au sein des instances de la Francophonie. Le Conseil, qui a condamné les actes de violences survenus à Conakry en septembre dernier, maintient en revanche les mesures prises à l'encontre de la Guinée et de Madagascar dans l'attente de l'évolution de la situation dans ces pays. Il a également fait part de sa vive préoccupation face à la crise au Niger.

Les trois résolutions qu'il a adoptées sur la Mauritanie, la Guinée et le Niger, dans lesquelles il réitère ses appels au dialogue et sa volonté d'accompagner la recherche de solutions de sortie de crise dans ces trois pays, sont portées à la connaissance de la CMF. Le Conseil transmet par ailleurs à la Conférence trois projets de résolution portant respectivement sur le conflit entre Djibouti et l'Érythrée, la piraterie maritime et les opérations de maintien de la paix. D'une manière générale, il a réitéré son appui à l'approche d'accompagnement de l'OIF et à la poursuite de son action politique et diplomatique, ainsi qu'au renforcement de sa coopération avec les autres organisations internationales. Il a également marqué son accord pour la démarche proposée par l'OIF en vue de la réunion de « Bamako + 10 ».

Par ailleurs, le Conseil a salué le brillant succès de la 6^e édition des Jeux de la Francophonie, organisée à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009. À cet égard, le secrétaire général relève que la Conférence ministérielle est appelée à se prononcer sur le choix du pays hôte de la prochaine édition de ces Jeux, en 2013.

Le Conseil s'est en outre penché sur les questions de coopération et les questions administratives et financières. Il a entériné les recommandations formulées respectivement par sa commission de coopération et de programmation, et par sa commission administrative et financière. Il a adopté les résolutions portant sur la programmation quadriennale 2010-2013 de l'OIF, l'ouverture de crédits et l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2010, l'adoption du nouveau statut du personnel de l'OIF et de son plan d'organisation. Enfin, il transmet à la CMF les projets de résolution relevant de sa compétence et portant sur :

- le budget et la fixation des contributions statutaires de l'OIF pour l'exercice 2010-2013 ;
- les rapports entre le commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU et les commissaires aux comptes des opérateurs de la Francophonie.

L'agenda du CPF a, de plus, été marqué par la situation économique mondiale, qui l'a conduit, à travers les travaux de sa commission économique, à se pencher sur des questions d'actualité telles que la crise alimentaire ou encore les changements climatiques. Parallèlement, et pour répondre aux décisions de la Déclaration de Québec, l'OIF s'est mobilisée plus fortement encore pour faire entendre la voix de ses membres dans les cercles internationaux de décision, comme à l'OMC ou dans le cadre de la Conférence de Copenhague.

Au cours de ses travaux, le Conseil a eu l'occasion d'entendre les opérateurs directs et reconnus du Sommet sur la mise en œuvre de leurs programmations en cours et sur l'élaboration de leur programmation quadriennale 2010-2013. Il s'est félicité de la volonté de l'Agence universitaire de la Francophonie, de TV5 Monde, de l'Université Senghor et de l'Association internationale des maires francophones d'inscrire résolument leur travail dans une perspective de cohérence et de synergie renforcées avec l'OIF mais également entre opérateurs. Après avoir entendu les interventions des deux conférences ministérielles thématiques permanentes, la Confémén et la Conféjes, ainsi que celle du président du comité de suivi de la Conférence des OING, le Conseil a encouragé l'ensemble de ces acteurs à poursuivre la mise en œuvre de leurs activités, toujours selon les principes de complémentarité. Enfin, il a rendu hommage au travail mené par l'administrateur de l'OIF, Monsieur Clément Duhaime, en lui adressant ses vœux de plein succès à l'occasion du renouvellement de son mandat.

En remerciant le secrétaire général pour son intervention, la présidente relève que ce rapport témoigne de l'intensité et de la richesse du travail mené au cours des derniers mois par le Conseil permanent et ses quatre commissions, dans le cadre du suivi des décisions du Sommet de Québec et de la mise en œuvre de la coopération multilatérale francophone.

2.2. Rapport du Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU

Le commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU, Monsieur Philippe Seguin, présente les principales conclusions des travaux qu'il a menés ainsi que ses recommandations, destinées à accompagner les responsables vers une gestion et un suivi des recommandations toujours plus efficace. Dans cet esprit, il est heureux de constater que l'OIF a innové en présentant à la commission administrative et financière du CPF, en juillet dernier, un tableau de suivi de l'ensemble des rapports rendus au cours des deux dernières années. Il précise que sa mission comporte deux catégories d'interventions : un rapport annuel sur les comptes présenté en juillet et des missions en cours d'année sur la gestion de deux unités hors siège et d'une direction de programme du siège. Après les rapports sur la Direction de l'éducation et de la formation, l'an passé, et sur la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, il y a deux ans, il présente un rapport sur la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, auquel il a ajouté, comme il l'avait annoncé à Québec en octobre 2008, une intervention supplémentaire sur le projet de la Maison de la Francophonie.

S'agissant des comptes, il annonce avoir certifié le rapport sur les états financiers de l'exercice 2008 sans émettre de réserve mais en formulant 22 recommandations, contre six en 2006 et deux en 2007. Ayant précisé que cette augmentation résulte de l'application progressive des normes d'audit, qu'il met en application sur le modèle des autres organisations internationales, il relève que sur les huit recommandations précédemment formulées, la plupart sont mises en œuvre ou sont en voie de l'être. Il déplore l'absence de comptabilité analytique, ce qui fait obstacle au déploiement d'une gestion axée sur les résultats, par ailleurs souhaité par l'OIF.

Concernant le contrôle de la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (DLC) retenu pour ce cycle d'audit, il constate un écart substantiel entre l'ambition de la Charte de la Francophonie de 2005 de faire de la promotion de la langue française « le socle de la Francophonie » et la réalité, écart que les 28 recommandations qu'il a formulées proposent de réduire. Certes, les taux globaux d'engagement par rapport au budget modifié sont relativement élevés et la situation de la DLC est, de ce point de vue, très différente de celle constatée à la Direction de l'éducation et de la formation, auditée au cours du précédent exercice, pour laquelle la faiblesse des taux d'engagement avait été relevée. Le commissaire aux comptes observe toutefois les limites rencontrées par une logique de guichet héritée du passé de la Francophonie qui prévaut encore dans la gestion de fonds multiples, aux objectifs incertains et aux interventions dispersées. À cet égard, il salue la mobilisation du directeur qui, dans sa note d'orientation pour la préparation de la prochaine programmation, souligne la nécessité « *d'accentuer le passage d'une logique de guichet à une stratégie d'accompagnement, d'une pratique de réponse ponctuelle à la requête à la définition de stratégies communes dans un contexte multi-partenarial, d'un rôle de bailleur de fonds à celui de partenaire* ». Par ailleurs, il souligne l'intérêt de certains programmes innovants tels que ceux portant sur le suivi du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, ou sur les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac). En dehors de ces programmes d'intervention phares, la démarche des « pactes linguistiques », initiée au dernier Sommet de Québec, mérite une mention spéciale. L'élaboration de ces pactes représente en effet un changement majeur par rapport à l'intervention traditionnelle de l'OIF car elle prend en compte les besoins en matière de promotion de la langue française au sein même des États membres.

Avant de présenter les rapports qu'il a rendus sur les représentations permanentes de l'OIF auprès des Nations unies à Genève et à New York, il rappelle que l'ONU constitue un cadre essentiel pour défendre la place de la langue française et promouvoir la coopération francophone au niveau international. Il relève le caractère très perfectible de la gestion de ces deux unités et présente un total de 44 recommandations qui s'articulent autour de deux grands axes, communs aux deux représentations permanentes. En ce qui concerne leur fonctionnement, il note un suivi financier très lacunaire, des errements en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que le problème de la prise en charge du logement des représentants

permanents, qui reste à clarifier. S'agissant des activités, il lui semble que l'OIF n'a pas encore clairement défini sa stratégie d'action auprès des Nations unies, et note la dégradation de la position de la langue française aussi bien à Genève qu'à New York. L'OIF dispose pourtant, grâce au nombre de ses États membres et observateurs ainsi que de l'existence de groupes d'ambassadeurs francophones, d'atouts non négligeables pour défendre une place officielle du français dont s'écarte de plus en plus sensiblement la pratique concrète. Le commissaire aux comptes a toutefois constaté que des initiatives porteuses de sens pour la Francophonie existaient, aussi bien à Genève qu'à New York : résolutions sur le multilinguisme, dynamisation du réseau francophone au sein de l'administration de l'ONU ou encore projet pilote engagé sur les opérations de maintien de la paix. Il considère qu'une véritable stratégie d'action de l'OIF auprès des Nations unies gagnerait à se centrer sur de telles démarches, traduisant une valeur ajoutée facilement identifiable de la Francophonie.

En terminant son intervention par le rapport sur le projet de Maison de la Francophonie, il précise qu'il s'agit, en réalité, d'un premier bilan d'étape, car l'OIF n'est pas encore entrée dans ses nouveaux murs. Il considère que le regroupement des sites éclatés de l'OIF en un site unique contribuera à la lisibilité et à la visibilité de l'Organisation, et ne peut que se féliciter de la concrétisation d'un projet qui a connu de multiples rebondissements par le passé. Son rapport confirme la pertinence de ce projet du point de vue de la gestion. Il précise que l'OIF, éclatée sur cinq sites parisiens, ne peut plus supporter les frais d'occupation s'élevant à 2,1 millions € chaque année, soit plus de 5% du total des charges de fonctionnement. Pour autant, il relève également dans ce bilan d'étape plusieurs points qui appellent la vigilance : avec 4 488,8 m², le site retenu présente une surface utile nette significativement plus faible que celle des locaux aujourd'hui occupés, dont la surface totale est de 8 515,23 m². Comme il l'a constaté en visitant le nouveau site, une grande discipline d'organisation sera nécessaire pour éviter, à terme, de nouvelles demandes d'expansion qui se révéleraient coûteuses pour l'Organisation. De plus, les opérateurs de la Francophonie ne seront pas représentés au sein de la future Maison. Enfin, il attire l'attention sur l'absence d'un bilan financier prévisionnel précis, car l'équilibre de l'opération pour l'OIF est assuré par une mise à disposition à titre gratuit de longue durée des nouveaux locaux mais qui amènera l'Organisation à céder l'intégralité de son patrimoine immobilier en France.

Pour le commissaire aux comptes, le cycle d'audit initié depuis la dernière session de la Conférence ministérielle s'est avéré particulièrement riche. Il a remis cinq rapports comportant un total de 102 nouvelles recommandations. C'est dans cet esprit de rigueur, d'exigence mais également de dialogue toujours ouvert et constructif avec l'Organisation et son administration qu'il entend poursuivre l'accomplissement de cette mission. Il conclut en mentionnant l'adoption du projet de résolution inscrit à l'ordre du jour de la conférence, qui définit les conditions dans lesquelles les commissaires aux comptes des opérateurs sont appelés à coopérer avec celui de l'OIF et du FMU. Conscient du travail préparatoire intense mené par le secrétaire général pour parvenir à concrétiser ce projet, il l'en remercie chaleureusement.

2.3. Débats

Le secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie de la France souhaite à tous la bienvenue dans le nouvel espace de conférences mis à la disposition de l'OIF pour les sessions parisiennes de ses instances et de ses grandes réunions. Il indique que ce lieu, naguère siège de l'Imprimerie nationale, est à présent l'un des deux sites parisiens du ministère des Affaires étrangères et européennes, avec le quai d'Orsay. Il relève que les événements de 2009 ont donné raison à la recherche d'une Francophonie toujours plus solidaire, cohérente et réactive face aux défis de la démocratie, du changement climatique et de la crise économique et financière, qui concerne l'ensemble des membres de cette enceinte Nord-Sud unique.

Il précise que le projet de résolution sur la participation francophone aux opérations de maintien de la paix soumis par le Canada et la France se réfère à l'engagement pris à Québec de fournir à l'ONU et aux organisations régionales compétentes des contingents francophones pour

accompagner les transitions et consolider la paix dans l'espace francophone. Il observe par ailleurs que malgré leur engagement formel, la majorité des États membres n'emploie pas suffisamment le français dans les enceintes internationales, comme cela a été constaté lors de la dernière assemblée générale des Nations unies à New York. La Francophonie, fortement engagée, notamment auprès de l'Unesco, dans le combat pour le respect du multilinguisme et le dialogue des cultures, a besoin du soutien effectif de chacun de ses membres. À cet égard, les groupes d'ambassadeurs francophones, qui constituent l'instance mobilisatrice dans toutes les enceintes, jouent un rôle important, de même que les concertations francophones telles que celle qui s'est tenue, grâce au Canada et à l'IEPF, en préparation de la Conférence de Copenhague. Le secrétaire d'État, qui y était présent, exprime tout son soutien au secrétaire général, dont le message a souligné l'urgence et le potentiel d'une concertation qui transcende les clivages Nord-Sud. Il souligne que le Sommet de 2010 devra à son tour être ouvert à cette perspective de solidarité pour le développement durable. Il mentionne également que la France présidera en 2011 le G8 et le G20.

Affirmant l'attachement des autorités françaises à la Francophonie, il annonce que, malgré une conjoncture budgétaire tendue, la France a opté pour le maintien de ses contributions. Le président de la république a aussi décidé, à Québec, d'importantes mesures additionnelles pour réaliser la Maison de la Francophonie, que l'État français mettra à sa disposition dès 2010. Le montant du loyer de 5,2 millions €, qui sera payé par la France, rapporté à sa contribution à l'OIF de 33 millions € en 2009, correspond à une progression de 15%. Tout en approuvant la recherche de partenaires extérieurs et de financements privés, le secrétaire d'État appelle tous les bailleurs à envisager un effort additionnel au profit de l'OIF et des opérateurs. Il annonce que, dans la perspective du 20 mars 2010, la France travaille à la création d'un portail numérique francophone favorisant les échanges entre internautes des cinq continents. Il lancera en outre, début janvier, une opération appelée «francomot », à la recherche du mot francophone le plus juste, pour mobiliser la jeunesse française issue de formations d'excellence autour de la modernisation par le français d'anglicismes courants, par le biais d'un concours ludique. Il souligne qu'au total, l'effort budgétaire de la France pour le développement de la langue française et de la francophonie dépassera le milliard d'euros en 2010. Enfin, sur l'évolution en cours de l'OIF, la France partage les conclusions du commissaire aux comptes et soutient les efforts de modernisation engagés. Il constate avec satisfaction que les réformes ont donné lieu à des textes, adoptés ou en attente.

Le ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication du Burkina Faso rappelle la décision du Sommet de Ouagadougou de parachever la réforme institutionnelle pour donner au secrétaire général les moyens de son action en tant que premier responsable des volets politique et de coopération francophones. Cette décision avait été suivie par l'adoption à Antananarivo d'une nouvelle Charte de la Francophonie faisant du secrétaire général le porte-flambeau d'une organisation unifiée. Tout en saluant la mise à disposition par la France d'une Maison de la Francophonie, il relève qu'un autre chantier résultant de la réforme institutionnelle touche au statut du personnel et aux directives qui en découlent, qui doivent prendre en compte les exigences de modernité et d'émulation, sans pour autant décourager le personnel de l'OIF. Il compte sur la sagesse du secrétaire général et sa grande expérience de la gestion des femmes et des hommes pour une application à visage humain du nouveau statut. Estimant par ailleurs que la programmation 2010-2013 doit être celle des résultats probants, de l'approfondissement des valeurs de la Francophonie et des financements innovants, il signale que le Burkina Faso attend beaucoup des projets en phase d'expérimentation – Ifadem, Maisons des savoirs et Volontariat francophone – dont il espère que l'évaluation permettra la généralisation. Il accorde en effet une grande importance aux programmes destinés aux populations à la base, qui sont le signe manifeste d'une francophonie de terrain dont la viabilité exige une forte implication à tous les niveaux de l'Organisation.

Il félicite les pays qui mettent en place des commissions nationales de la Francophonie, à l'instar de l'Égypte, qu'il invite à Ouagadougou pour un transfert de compétences Sud-Sud. Il appelle à les doter de plus de moyens logistiques et financiers pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Évoquant la résolution sur la promotion du tourisme dans les pays francophones du

Sud adoptée par le Sommet de Québec, il indique que son pays a été élu membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme et, plus récemment, au Conseil exécutif de l'Unesco. Par ailleurs, le Burkina Faso abritera la première rencontre d'Africalia à Ouagadougou en mai 2010. Enfin, à l'occasion du 40^e anniversaire de la Francophonie, il projette de regrouper les membres du Réseau des structures et institutions en charge de la Francophonie en Afrique de l'Ouest (Résifao) pour des activités commémoratives de grande visibilité.

Le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec se réjouit de la grande activité de la Francophonie politique sur le front des crises, de la prévention, de l'alerte précoce et de l'observation électorale. Il constate que, depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako, la Francophonie n'a jamais cessé de multiplier les actions en faveur de la résolution des conflits et du retour à une vie politique apaisée dans tous les pays de l'espace francophone où son expertise était utile. Il regrette qu'au cours des seize derniers mois, elle ait dû suspendre trois de ses États membres en vertu des dispositions prévues au chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. Il s'agit tout d'abord de la Mauritanie, dont la délégation québécoise approuve la levée des mesures suspensives par le CPF, estimant que les résultats du scrutin présidentiel du 18 juillet dernier sont satisfaisants et que les autorités politiques de la Mauritanie se sont engagées de façon crédible dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel. En ce qui concerne la Guinée, où la confusion politique qui règne actuellement ne plaide pas en faveur de la levée des mesures provisoires prises en début d'année, il estime que la responsabilité incontestable de la junte dans les exactions commises le 28 septembre dernier à Conakry justifie que des poursuites soient engagées devant la Cour pénale internationale. Pour ces motifs, le ministre approuve le maintien des mesures de suspension décidé par le CPF. Enfin, s'agissant de Madagascar, suspendu des instances à la suite du transfert anticonstitutionnel des pouvoirs du 17 mars 2009, il est d'avis que les mesures de suspension adoptées par les instances doivent continuer de s'appliquer intégralement jusqu'à la concrétisation des accords de Maputo et de l'acte additionnel d'Addis-Abeba à la Charte de la transition malgache. Il demande à l'OIF d'accompagner ce pays vers une sortie de crise durable et de tout mettre en œuvre pour que s'accélèrent les préparatifs des élections.

Il considère par ailleurs que la programmation quadriennale qui a été adoptée la veille en Conseil permanent est le fruit d'un travail méthodique et sérieux. Toutefois, il relève que des efforts de reformulation et d'affinage restent encore à faire au cours des prochains mois, dans le cadre d'un dialogue à poursuivre entre l'OIF et les États et gouvernements membres au sein de la commission de coopération et de programmation du CPF. En ce qui concerne la mission relative à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, il note que la programmation ne répond qu'en partie aux attentes de son gouvernement et aux espoirs soulevés par la résolution sur la langue française adoptée au Sommet de Québec. Il est d'avis que l'utilisation du français au sein des instances communautaires constitue un symbole politique déterminant quant au maintien et au renforcement du statut du français sur la scène internationale. En inscrivant la maîtrise du français comme indicateur de son effort plutôt que son usage effectif au sein des instances de l'Union européenne, il considère que la Francophonie s'ampute d'une part importante de son influence et lance un signal politique ambigu, en contradiction avec les dispositions prévues par le vade-mecum. De manière générale, il souhaite que la nouvelle programmation quadriennale s'inscrive dans un processus dynamique d'évolution permanente qui permette toutes les inflexions souhaitées par chacun des membres de l'OIF. Enfin, il approuve la proposition budgétaire 2010-2013 examinée par le CPF.

Le représentant personnel du gouvernement royal du Cambodge relève que des progrès ont été observés dans l'espace francophone depuis le Sommet de Québec, tout en admettant que des efforts restent à faire pour que la langue française soit utilisée dans des événements internationaux tels que les prochains Jeux olympiques d'hiver de Vancouver. Il annonce que des classes bilingues enseignant le français comme deuxième langue vivante ont été développées au Cambodge. Affirmant que la démocratisation ne peut se développer que dans un État de droit, il évoque les opérations de maintien de la paix, à propos desquels il signale la modeste contribution de son pays en direction de l'Afrique avec l'envoi, sous l'égide de l'ONU, d'une unité

de 52 démineurs au Soudan. Il rappelle que la Déclaration de Québec a recommandé une concertation de l'OIF autour de deux fléaux qui menacent le monde : le réchauffement climatique, dont l'extrême gravité est reconnue, et la crise alimentaire mondiale, avec plus d'un milliard de personnes affectées par la famine. Il considère que la Francophonie doit se mobiliser pour lutter contre ces fléaux qui provoquent de fréquentes inondations ou la sécheresse et qui ont des conséquences très graves pour les pays en développement dont l'économie repose sur l'agriculture et dont l'OIF compte un grand nombre. Heureux d'apprendre que certains grands pays industrialisés ont pris des engagements à cet effet, il appelle à une action concertée des membres de l'OIF à Copenhague en vue de la réduction des gaz à effet de serre. Il espère que les promesses du G20 de juillet 2009 pour aider l'agriculture dans les pays en développement seront tenues car elles constituent une aide importante pour faire face à la crise alimentaire mondiale. Il est d'avis que la Francophonie, en tant qu'organisation à vocation mondiale dont deux pays – le Canada et la France – sont membres du G8, pourrait jouer un rôle décisif pour traduire ces promesses en actes concrets.

En soulignant l'impact négatif de la crise économique et financière internationale sur tous les pays du monde, l'ambassadeur du Vietnam invite la Francophonie à chercher les voies et moyens pour renforcer la solidarité et la coopération francophones. Sur le plan politique, il se réjouit des évolutions positives dans plusieurs pays membres en transition ou en sortie de crise et salue les actions de la Francophonie en matière d'alerte précoce, de prévention des conflits, de médiation ou d'assistance électorale. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, le Vietnam participe activement à ses travaux et y préconise, à l'instar de la Francophonie, des solutions diplomatiques, en appelant les parties concernées à régler leurs différends par les voies pacifiques du dialogue et de la négociation. En même temps, il privilégie une approche globale vis-à-vis des questions de paix et de sécurité internationale, et considère qu'une attention particulière doit être portée aux causes profondes de ces conflits que sont la pauvreté, le sous-développement, les inégalités. Son mandat arrivant à terme à la fin 2009, il exprime sa gratitude à tous les pays membres qui avaient soutenu sa candidature au Conseil de sécurité et qui l'ont appuyé dans l'accomplissement de son mandat. Il considère que le mécanisme francophone de concertation et d'incitation au soutien aux candidatures des pays membres dans les organisations internationales devrait être poursuivi et approfondi, car il permet de manifester concrètement la solidarité francophone et de contribuer à renforcer la visibilité de la Francophonie sur la scène internationale.

S'agissant de la lutte contre les changements climatiques, il salue l'organisation de la concertation ministérielle francophone en marge du Sommet de Copenhague et souscrit à la déclaration qui en résultera. Dans le domaine de l'économie, tout en déplorant les effets pervers de la crise, qui aggravent les difficultés socioéconomiques des pays en développement, il préconise le recours à la coopération tripartite ainsi que l'organisation d'une 2^e Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances. Il approuve la programmation 2010-2013 de l'OIF et soutient son recentrage sur des domaines où la Francophonie a une valeur ajoutée reconnue. Il appelle toutefois à accorder la priorité à l'éducation et à la formation, qui sont nécessaires à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Il souhaite vivement que le processus de dialogue se poursuive pour la mise en œuvre de la nouvelle programmation, qui devra s'accompagner de la réalisation d'autres chantiers de réforme administrative et financière, pour une modernisation et une professionnalisation effectives de l'OIF et l'avènement d'une véritable gestion axée sur les résultats. Il approuve le budget pour le quadriennium 2010-2013, tout en regrettant une répartition déséquilibrée entre les quatre missions composant la programmation de l'OIF. Partant du principe de non hiérarchisation de ces quatre missions, il plaide pour un rééquilibrage budgétaire en faveur des missions C et D. Enfin, il félicite chaleureusement le Liban pour le succès remporté par les Jeux de la Francophonie à Beyrouth et, par avance, apporte son soutien à la recommandation du CIJF sur la désignation de la ville de Nice pour accueillir les Jeux de la Francophonie en 2013.

La cheffe de délégation de Monaco remercie les autorités françaises pour la qualité de leur accueil et la mise à disposition du nouveau centre de conférences ministérielles. Elle se félicite

du rôle que la Francophonie joue pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme dans les États et gouvernements membres, et plus particulièrement de l'action utile qu'elle mène avec d'autres partenaires internationaux pour concourir au rétablissement de la démocratie et pour appuyer les efforts de réconciliation, de consolidation de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone. À ses yeux, l'engagement constant de l'OIF voit ses efforts récompensés par la levée des mesures à l'encontre de la Mauritanie, dont elle salue le retour au sein de la famille francophone. Elle saisit cette occasion pour renouveler sa confiance à l'OIF pour sa contribution aux processus de sortie de crise et de transition, qu'elle appelle de ses vœux, en Guinée, à Madagascar et au Niger.

Elle se réjouit que la nouvelle programmation ait été recentrée autour des priorités de la Francophonie, de ses créneaux d'excellence et de ses savoir-faire avérés, et se félicite de la méthodologie rigoureuse qui a présidé à son élaboration. Très attachée à une Francophonie présente sur le terrain, la Principauté de Monaco appuie les programmes destinés à assurer l'accès aux supports culturels en français, ceux relatifs au soutien à l'éducation de base ainsi que l'ensemble des actions en faveur des jeunes francophones. C'est dans ce cadre qu'elle soutient le programme phare des centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) dont la popularité et l'impact auprès des populations bénéficiaires n'est plus à démontrer. Elle soutient également le programme de volontariat francophone, qui bénéficie essentiellement à des jeunes issus de pays en développement, programme que Monaco a initié et dont la phase pilote a récemment été évaluée de manière très positive. Elle appuie avec force les projets conduits par l'IEPF pour mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable et des politiques énergétiques respectueuses de l'environnement. À ce titre, elle salue le lancement récent de l'Initiative francophone pour l'eau, programme mis en place par l'IEPF en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco. L'objectif global de cette initiative est de promouvoir l'accès des populations défavorisées à l'eau potable et à l'assainissement, et de favoriser la gestion intégrée des ressources hydriques et la lutte contre la désertification dans quatre pays du Sahel.

En conclusion, la Principauté de Monaco approuve la programmation de l'OIF et apporte son appui à la résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires au titre de l'exercice 2010-2013. Pour marquer l'appui qu'elle apporte à cette proposition, elle est disposée à s'engager pour une durée de quatre ans aux côtés de l'OIF en concluant un accord cadre de coopération et en versant des contributions volontaires non seulement pérennes mais qui seront majorées chaque année. À la veille du 40^e anniversaire de l'OIF, elle a le sentiment que la modernisation du fonctionnement de l'Organisation et la mise en œuvre des réformes courageuses déjà entreprises, comme celle ayant récemment conduit à l'adoption d'un nouveau statut du personnel sur la base d'une politique rénovée des ressources humaines, pourront contribuer à favoriser la pleine exécution des objectifs ambitieux que les États et gouvernements membres se sont fixés pour affermir une Francophonie vivante et tournée vers l'avenir.

Au nom du Président Laurent Gbagbo, le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire remercie l'ensemble de la communauté francophone pour son action en faveur de la paix dans son pays et souligne la présence de l'OIF à ses côtés à toutes les étapes de la crise ivoirienne. Il salue également l'engagement personnel du secrétaire général pour la recherche de solutions à la crise dont il affirme que son pays est aujourd'hui définitivement sorti grâce à l'accord politique de Ouagadougou et à la détermination des protagonistes d'aller vers la paix. Il rend hommage au facilitateur, le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, qui œuvre sans relâche pour lever les derniers blocages en vue de l'organisation des élections, prélude à une paix véritable. S'agissant du retard dans l'organisation de l'élection présidentielle, il précise qu'il est uniquement dû à des causes techniques et financières, et non politiques. Les candidats à la présidentielle, au nombre de quatorze, sont connus et sont même déjà en précampagne. Il revient à la commission électorale indépendante de proposer la date de l'élection présidentielle. Pour le ministre ivoirien, la Côte d'Ivoire est engagée dans un processus irréversible qui ne peut qu'aboutir à la tenue de cette élection pour laquelle l'accompagnement de la communauté francophone lui paraît plus que jamais nécessaire à

une sortie de crise réussie. Sur les questions se rapportant aux crises qui secouent certains pays membres, la Côte d'Ivoire salue l'engagement de l'OIF à leurs côtés dans la recherche de la paix et de la stabilité, sachant par expérience qu'en pareilles circonstances, la compréhension et le soutien sont plus efficaces que la condamnation et la stigmatisation. En concluant son intervention, le ministre approuve la programmation quadriennale 2010-2013 de l'OIF.

Le chef de délégation de la Bulgarie félicite le secrétaire général pour son action en faveur du rayonnement de la cause francophone. Il approuve l'approche de l'OIF, mieux ciblée et plus axée sur les résultats à la suite de la réforme rigoureuse que l'Organisation a vécue ces dernières années et se félicite de la nouvelle vitalité de l'OIF, qui maintient sa réactivité face aux enjeux de la mondialisation. Il réaffirme le soutien de la Bulgarie, qui reste très attachée aux valeurs de la Francophonie et les considère comme des facteurs majeurs pour la stabilité et la prospérité du monde. Il estime que les problèmes de la mondialisation obligent à ne jamais perdre de vue les thèmes de la mission relative à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme et à s'investir de façon adéquate dans l'action de la DDHDP, bien que l'importance des autres missions reste incontestable. Il soutient la nouvelle programmation quadriennale et félicite l'OIF pour le travail consacré à son élaboration. Enfin, il remercie l'Organisation pour son appui, ainsi que les pays qui accordent le leur à son pays à titre bilatéral, et invite l'OIF à approfondir les échanges entre les régions francophones.

Le représentant personnel du Premier ministre de Maurice exprime son soutien aux actions de l'OIF. S'agissant de Madagascar, il souligne que Maurice s'investit très fortement pour contribuer à trouver une solution à la crise et souhaite que les mesures prises à son encontre n'aient pas d'impact sur le peuple malgache. Il s'inquiète de la recrudescence des actes de piraterie dans l'océan Indien, qui nuisent au commerce et à la navigation maritime dans la région. En saluant l'engagement des autorités françaises à lutter contre ce fléau, il invite l'OIF à y contribuer également. En ce qui concerne le Sommet de Copenhague, il exprime la préoccupation de Maurice, en tant que petit État insulaire en développement, face au réchauffement climatique et à son impact. Il esquisse les grandes lignes du chantier MID – Maurice île durable – lancé par le gouvernement mauricien en vue de réduire sa dépendance au regard des énergies fossiles et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. S'agissant de la francophonie au quotidien à Maurice, il mentionne le bilinguisme français-anglais à l'assemblée nationale ou encore les noms français des villages mauriciens. En terminant, il annonce la célébration du bicentenaire de la bataille de Grand-Port, seule victoire navale des armées napoléoniennes sur les forces britanniques, et lance une invitation à participer à cette commémoration.

L'ambassadeur du Laos transmet le message d'amitié du ministre chargé de la Francophonie, qui regrette de ne pouvoir participer à cette session. Il observe que le contexte mondial est dominé par la problématique du changement climatique, de l'insécurité alimentaire, du manque de repères pour les jeunes, des troubles sociaux et politiques. Il relève que l'OIF, à l'instar d'autres organisations internationales, n'a pas encore réussi à amorcer le tournant décisif en matière de conflit en s'attaquant à leurs causes profondes mais constate, depuis deux décennies, une prise de conscience sur l'ampleur et la gravité des menaces non militaires qui pèsent sur la paix, à savoir : l'extrême pauvreté, la discrimination, l'exclusion et les atteintes à l'environnement. Il souligne que les menaces qui pèsent sur la paix aujourd'hui dépassent le cadre des frontières nationales et que les effets de la crise économique et financière mondiale ne font que s'accroître pour les pays les plus vulnérables. Malgré la conjoncture mondiale, il appelle à ne pas perdre confiance dans la permanence des valeurs et la pertinence de la mission de l'OIF. Pour lui, la liberté conquise a besoin d'être nourrie par des valeurs partagées pour qu'elle puisse bénéficier à tous et doit s'inscrire dans une participation démocratique qui soit l'expression du pluralisme et de la diversité. Sa délégation salue les activités politiques et diplomatiques du secrétaire général ainsi que les actions menées en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Il prend note avec satisfaction des conclusions de la commission de coopération et de programmation du CPF et donne son appui à la proposition budgétaire de l'OIF pour les quatre missions et les actions transversales de la programmation

quadriennale. Toutefois, l'allocation aux axes A1, C1 et C2 lui paraît insuffisante. Il prend acte de la résolution portant ouverture de crédit au titre de l'année 2010. En ce qui concerne le suivi du Sommet de Québec, il est heureux d'annoncer que le Laos a adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Avant de conclure, il remercie et félicite le secrétaire général pour l'appel qu'il a lancé afin que la Conférence de Copenhague parvienne à un accord ambitieux et équitable de lutte contre les changements climatiques.

Honoré de participer pour la première fois à la Conférence ministérielle de la Francophonie, le ministre des Affaires étrangères et des Relations institutionnelles d'Andorre souligne l'importance que la principauté attache aux valeurs défendues par la Francophonie et réaffirme son engagement envers la résolution sur la langue française adoptée en 2008 par le Sommet de Québec. Il considère que le rôle de l'Organisation dans la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme est essentiel pour aider à rétablir la démocratie, les droits et les libertés. Face aux ruptures de l'ordre constitutionnel à Madagascar, en Guinée et en Mauritanie, il salue les nombreuses actions menées par l'OIF afin d'accompagner ces États dans la sortie de crise. À cet égard, il se félicite du rôle joué par la Francophonie en Mauritanie et se réjouit de la réintégration de ce pays dans l'Organisation. Il approuve la programmation quadriennale de l'OIF et soutient la résolution relative à l'ouverture des crédits et l'estimation des recettes pour l'année 2010. Par ailleurs, il salue le nouveau statut du personnel qui fait partie du processus de modernisation de l'Organisation. Il souligne l'intérêt d'Andorre pour le plan national pour l'enseignement du français destiné aux diplomates et aux fonctionnaires dans le cadre du « Programme Europe » auquel la principauté participe pour la deuxième année consécutive, et souhaite que le plus grand nombre de pays membres de l'Organisation puisse en bénéficier. De même, il soutient fortement l'implantation de soixante nouveaux Clac dans des pays qui jusqu'à présent n'avaient pas encore bénéficié de ce programme. Consciente de l'importance de la protection de l'environnement en tant que responsabilité individuelle et collective, la principauté est présente au niveau ministériel au Sommet de Copenhague comme observateur, et espère que les négociations en cours aboutiront à un engagement permettant la mise en œuvre de politiques environnementales adéquates pour résoudre le grave problème du changement climatique. À cet effet, Andorre est en train de mettre en place tous les moyens et dispositifs nécessaires à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Son engagement se traduit en outre au niveau de la coopération au développement par le financement de projets concernant l'eau, à travers ses aspects sociaux, écologiques, environnementaux et sanitaires. Dans ce cadre, le gouvernement andorran a décidé d'apporter cette année des contributions volontaires à différents projets de coopération tels que celui de l'AIMF portant sur l'eau potable à Bandiagara, au Mali, et l'Initiative francophone pour l'eau, lancée par la Fondation Albert II de Monaco et l'OIF.

La représentante personnelle du président de la République arabe d'Égypte félicite l'administrateur de l'OIF pour l'efficacité de sa gestion et le renouvellement de son mandat. Au titre de la mise en œuvre de la Déclaration de Québec quant au rayonnement de la langue française, elle annonce la création au sein du ministère égyptien des Affaires étrangères d'une unité de la Francophonie pour renforcer et coordonner l'action des partenaires au niveau national. Elle assure le recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie de l'appui de son gouvernement, qui compte profiter de la célébration du 40^e anniversaire de l'OIF pour promouvoir des activités culturelles et scientifiques francophones. Elle invite les pays actifs dans le domaine du maintien de la paix à participer à la réunion technique du Caire citée dans le projet de résolution sur le maintien de la paix transmis par le CPF. Elle fait également part de la tenue du 32^e Congrès de l'Institut de droit d'expression française (Idef), qui a discuté de l'impact et des enjeux juridiques de la crise financière internationale. Elle évoque le rôle actif joué par son pays au regard des problèmes de la sécurité alimentaire et du réchauffement climatique dans le cadre de la présidence du Sommet des pays non alignés que l'Égypte assumera pour les trois années à venir. Enfin, elle adresse ses félicitations au Liban pour le succès des Jeux de Beyrouth et salue le retour de la Mauritanie au sein des instances de l'Organisation.

Le ministre de la Culture du Liban relève que la Francophonie a connu un rayonnement particulier au Liban en 2009 à travers, notamment, la célébration de la Journée du 20 mars en présence du secrétaire général et la tenue des VI^{es} Jeux de la Francophonie. Fier que son pays ait gagné le pari de réussir ces jeux, il estime nécessaire d'assurer leur pérennité car la formule originale de cette rencontre entre jeunes des cinq continents, associant épreuves culturelles et sportives, constitue l'une des valeurs ajoutées de la Francophonie. Il remercie les pays participants, l'OIF et les bailleurs de fonds pour leur précieux soutien. Il félicite par ailleurs le secrétaire général pour l'efficacité des actions qu'il mène, en particulier celles liées à la recherche de solutions pour les pays en situation de crise et à l'accompagnement des processus électoraux. À cet égard, il remercie l'OIF de sa présence au Liban lors des élections législatives de juin et de son appui suite à la formation du nouveau gouvernement d'union nationale. Conscient de l'importance de développer une Francophonie politique, le Liban ne souhaite pas toutefois que cela se fasse au détriment de la coopération, singulièrement en ce qui concerne la langue française, socle de la coopération multilatérale francophone, et son corollaire, l'éducation. Il insiste sur l'importance d'une éducation de qualité, du soutien à l'enseignement du français, à la formation professionnelle et technique, ainsi qu'à la formation des maîtres et des enseignants. Il relève le succès des Clac implantés dans les zones rurales du Liban, qui contribuent à promouvoir une francophonie de proximité. Favorable à l'établissement d'un pacte linguistique s'inscrivant dans une logique de réciprocité entre l'État libanais et l'OIF, il exprime le souhait que les démarches en cours aboutissent à une finalisation rapide de ce pacte. Il félicite l'OIF pour les efforts de prise en compte de l'égalité hommes-femmes et de recherche d'un équilibre entre les quatre missions dans la future programmation quadriennale axée sur les résultats, estimant que les resserrements opérés devraient faciliter le recentrage de l'OIF sur ses créneaux d'excellence.

Le représentant personnel du président de la République d'Albanie constate avec fierté les efforts réalisés par la communauté politique francophone en matière de prévention des conflits, d'alerte précoce ainsi que de gestion des crises et d'accompagnement des pays en sortie de crise en vue de la consolidation de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone. Il salue l'engagement personnel du secrétaire général en la matière. Il se réjouit de l'amélioration notable de la situation politique en Mauritanie et du retour de ce pays au sein de l'OIF. Constatant qu'en dépit d'acquis indéniables, des défis majeurs demeurent en matière de paix et de sécurité, il appelle à une concertation francophone encore plus déterminée et vigoureuse. Il annonce que, fidèle à ses engagements, l'armée albanaise participe à la Force de l'Union européenne au Tchad, œuvrant ainsi à l'amélioration de la situation humanitaire et de la sécurité dans ce pays. Il affirme que l'Albanie, soumise à une dictature des plus féroces sous l'ancien régime, est devenue un pays où la démocratie s'est installée de manière irréversible et qui est en marche vers une société de tolérance et de paix. À cet égard, il exprime la fierté du peuple albanaise d'être porteur d'une longue tradition de compréhension entre les confessions religieuses en présence. Il est convaincu que le dialogue interculturel et le multiculturalisme peuvent avoir un effet positif pour prévenir les tensions et les conflits en occupant le terrain qui ne devrait pas être laissé aux apôtres de la discrimination, de l'exclusion ou encore du terrorisme. Ayant annoncé le dépôt de la candidature de l'Albanie pour adhérer à l'Union européenne à la suite d'un long processus de réformes visant à consolider l'État de droit, il indique que l'adhésion à la famille européenne est le principal objectif que poursuivra le gouvernement albanaise au cours de son mandat. En terminant, il réitère l'engagement de son pays envers la Francophonie, qui incarne à ses yeux les valeurs de la diversité culturelle et de l'éducation civique fondée sur l'interculturalité. Il se réjouit, enfin, de voir que les mandats réitérés dans la Déclaration et les résolutions de Québec soient reflétés dans le projet de programmation 2010-2013 de l'OIF.

Le représentant personnel du Premier ministre du Canada, en saluant l'engagement de l'OIF auprès de ses pays membres en crise ou en sortie de crise et sa participation active aux efforts de médiation de la communauté internationale, adhère pleinement aux décisions prises par le CPF depuis le Sommet de Québec qui traduisent l'adhésion à la Charte de la Francophonie et aux principes de la Déclaration de Bamako. Il appuie les projets de résolutions soumis par le CPF, en se félicitant en particulier de l'initiative franco-canadienne en matière de maintien de la paix. Le Canada approuve ainsi la décision du Conseil de maintenir la suspension de

Madagascar ; il invite à la poursuite des efforts de médiation et incite les divers protagonistes à faire preuve de modération. Il approuve aussi la suspension pleine et entière de la Guinée et adresse ses encouragements au président du Burkina Faso, dont il salue les talents de médiateur. Il relève que le CPF s'est également prononcé sur la situation au Niger, exigeant un retour à l'ordre constitutionnel consensuel et à une vie politique apaisée, et demandant au secrétaire général de lui faire rapport dans un délai de soixante jours. Le Canada sera attentif au dialogue entre les autorités du Niger et l'opposition, dont il souhaite vivement qu'il soit fructueux. Enfin, il salue le retour de la Mauritanie au sein de l'OIF, en notant que les engagements pris par les nouvelles autorités sont conformes à ses attentes. Heureux de constater que beaucoup a été fait dans tous les domaines pour mettre en œuvre les décisions du Sommet de Québec, il annonce que, dans le respect de ses engagements, le gouvernement canadien a augmenté le financement de TV5 Monde. Il apporte son soutien au renforcement des capacités francophones en matière de maintien de la paix, contribue activement à la réforme des systèmes de sécurité dans une dizaine de pays membres et participe aux efforts internationaux contre la piraterie maritime. Il encourage une adhésion plus large à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). En matière d'environnement, le Canada appuie le programme pilote d'adaptation aux changements climatiques de la Banque mondiale dont le Cambodge, la Dominique, Haïti, le Mozambique et Sainte-Lucie seront bénéficiaires. Il présidera la concertation francophone de Copenhague organisée par l'IEPF, accueillera les Jeux olympiques en février 2010 ainsi que le Sommet G8/G20 en juin. Satisfait du projet de programmation 2010-2013 de l'OIF, il sera attentif aux initiatives visant à renforcer les liens entre l'OIF et le Commonwealth, et notamment la possibilité d'établir un bureau conjoint à Genève à l'intention des petits États insulaires en développement. Le Canada approuve le projet de refonte du Statut du personnel de l'OIF, qui constitue une étape importante du plan de gestion stratégique auquel le Canada et la Suisse apportent leur soutien. Il félicite le secrétaire général pour son action déterminée et ses nombreuses réalisations.

L'ambassadeur du Rwanda félicite le secrétaire général pour la qualité de son rapport. Il tient à préciser que, malgré sa récente adhésion au Commonwealth, le Rwanda reste un membre effectif de la Francophonie dont il soutient sans relâche les activités et idéaux. Il se réjouit du soutien que l'OIF accordera à son pays dans le cadre de la programmation 2010-2013, espérant qu'il portera plus particulièrement sur les industries culturelles, l'éducation et les TIC. Il voit dans la visite prochaine de l'administrateur au Rwanda un signe manifeste et rassurant de l'étroite collaboration que l'OIF veut entretenir avec son pays. Enfin, il marque son appréciation pour les efforts déployés par l'Organisation en matière de démocratie, de libertés et droits humains, et de maintien de la paix.

La conseillère fédérale, cheffe du département des Affaires étrangères de la Suisse, rend hommage au secrétaire général pour son action en faveur de la démocratie, des droits et des libertés, domaine auquel sa délégation est très attachée. À ce sujet, elle relève que l'attention de la Francophonie, qui s'est dotée d'instruments politiques majeurs, notamment les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, est requise dans plusieurs endroits de l'espace francophone. En soulignant que toutes les démocraties sont perfectibles, elle se réjouit de la volonté commune de progresser dans le cadre de la préparation de « Bamako+10 », à laquelle la Suisse participera activement. Elle félicite l'administrateur pour les efforts relatifs au plan de modernisation de l'OIF, auquel son pays contribue aux côtés du Canada. Enfin, compte tenu des moyens limités de l'Organisation, elle souligne l'importance d'une présence active et concertée dans les enceintes de décision pour donner de l'ampleur à ses résultats. Elle salue à cet égard l'action engagée par l'IEPF sur la question climatique.

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture du Burundi se réjouit de cette opportunité d'échanges sur la mise en œuvre d'actions solidaires et la mutualisation des ressources pour ce faire. Cette approche, due en partie à l'originalité des travaux de la CMF de Québec, dont il remercie les co-hôtes, devrait permettre de mettre de l'avant les projets porteurs pour l'OIF. Il souligne que l'Organisation est appelée à développer davantage de synergies et à joindre ses efforts à ceux des groupes dédiés pour relancer le dialogue entre les protagonistes des pays concernés afin qu'ils puissent rejoindre la communauté sans plus

tarder. Il salue par ailleurs les innovations de la programmation 2010-2013 et espère que les remarques formulées par le Burundi seront prises en considération. Évoquant les élections générales prévues en 2010 dans son pays, qui se remet à peine d'une longue crise, il annonce que les éléments clés de ce processus, à savoir un code électoral et une commission électorale indépendante consensuels, sont en place. Il sollicite l'appui de l'OIF pour accompagner le Burundi dans cette phase décisive et remercie l'Organisation, les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes pour leur accompagnement des dernières années. Ses remerciements vont tout d'abord à la Conféjes, qui a choisi le Burundi pour abriter sa 23^e session en mars dernier. Il remercie aussi la Confémén pour l'évaluation du système éducatif en cours. Il exprime par ailleurs sa satisfaction quant à l'expérimentation dans son pays de la phase pilote de l'Ifadem, projet phare impliquant tous les niveaux d'acteurs du domaine de l'éducation dont les débuts augurent de résultats répondant à l'impératif d'une éducation de qualité pour tous. Il invite l'OIF à étendre cette initiative au niveau national, dans d'autres matières et dans d'autres pays. Il signale en outre l'intention de son gouvernement d'implanter le programme Clac dans l'ensemble du pays et de créer un centre national à cet effet. Il sollicite l'appui de la Francophonie pour la création d'une bibliothèque nationale à vocation régionale et l'extension du Centre d'enseignement des langues au Burundi. Enfin, il appelle à une Francophonie solidaire et cohérente en matière de changement climatique.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie de la République centrafricaine félicite le secrétaire général pour son action en faveur du rayonnement de la Francophonie. Il espère que cette conférence contribuera à créer un climat de solidarité entre diverses nations de l'espace francophone confrontées, bien qu'à des degrés divers, à une situation interne ou internationale difficile due aux changements climatiques, à la crise financière et à la persistance de conflits. Il remercie la Francophonie pour son soutien constant à l'endroit de son pays, qu'il s'agisse de l'appui au dialogue inclusif, de la réforme des systèmes de sécurité (RSS) ou des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR). Il marque son appréciation pour la traduction concrète de ces interventions en termes d'aide matérielle et technique au processus électoral, aux médias ou encore d'implantation du programme Clac, sans oublier les subventions allouées aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et de l'État de droit. Il sollicite l'appui de l'OIF pour l'organisation en 2010 de la première Caravane de la Francophonie et signale que la création d'une commission nationale de la Francophonie est envisagée. En exprimant le souhait d'une présence accrue de l'Organisation dans les pays en situation de post-conflit, il indique que malgré les efforts assidus de son pays en matière de promotion de la paix, de démocratie et de bonne gouvernance, l'insécurité persiste sur le territoire national, particulièrement aux frontières, en raison du conflit du Darfour mais surtout de la présence de la LRA, un mouvement de rébellion ougandais qui sévit dans le sud de la Centrafrique, laquelle n'a pourtant pas de frontière avec l'Ouganda. Tout en appréciant les efforts déjà consentis par la communauté internationale, il insiste sur la nécessité d'efforts accrus. Il plaide pour un soutien particulier en direction de l'Afrique et aux actions qui y sont entreprises, dans le respect des engagements auxquels le Sommet de Québec a souscrit. Confiant dans les programmes d'action menés par l'OIF en faveur de ses pays membres, il lui souhaite plein succès.

L'ambassadeur de la Tunisie exprime toute la considération de son gouvernement à l'endroit du secrétaire général et adresse ses félicitations à l'administrateur pour son action. Il témoigne également de sa gratitude pour le soutien de l'OIF, notamment en ce qui concerne le suivi de la résolution de Québec afférente aux droits de l'enfant. Il se réjouit du succès du séminaire international célébrant le 20^e anniversaire de la Convention internationale sur les droits de l'enfant organisé à Tunis les 24 et 25 novembre derniers sur le thème : « Vingt ans après, comment renforcer la coopération internationale ? ». Réaffirmant l'importance qu'attache son pays à cette question, il signale que la Tunisie a été le cinquième pays dans le monde à promulguer un code de protection de l'enfance après la ratification de la convention et souhaite s'associer à tout partenariat ou programme visant la sensibilisation aux droits de l'enfant. Il salue les efforts de l'OIF pour concevoir des projets dans ce sens.

En présentant les excuses de son ministre, le chef de délégation de la Communauté française de Belgique souligne que son gouvernement, dont le budget est à croissance zéro, respectera néanmoins, comme chaque année, la demande d'augmentation de 2,5% du budget de l'OIF. Sur la question de la pluralité linguistique à l'Union européenne, il souligne l'importance du plan de relance du français, considérant les 17 États signataires d'un mémorandum en partenariat avec la CFB, la France, le Luxembourg et l'OIF. Il approuve la concertation sur des questions d'ordre planétaire telles que le réchauffement climatique. Il soutient par ailleurs l'action et les propositions du secrétaire général, notamment celles formulées devant le CPF sur la situation des membres suspendus. Cette situation l'amène à proposer que l'accent soit mis encore davantage sur la consolidation des institutions de l'État de droit, *a fortiori* dans les pays en sortie de crise ou en phase de transition. Se référant à la situation de Madagascar au regard de la tenue du XIII^e Sommet de la Francophonie, il insiste sur le respect du calendrier prévu pour que cette situation ne remette pas en cause la tenue du Sommet de 2012 en République démocratique du Congo. La Communauté française de Belgique approuve également les orientations relatives à la programmation 2010-2013 de l'OIF ainsi qu'aux questions administratives et financières. Il compte sur « l'équipe de rêve » formée par le secrétaire général et l'administrateur pour progressivement améliorer le *ratio* entre fonctionnement et programmation au profit de cette dernière et gérer le budget de manière évolutive, en réaffectant à l'éducation les sommes non utilisées en cours d'exercice. Il rappelle, enfin, l'importance que sa délégation accorde aux deux valeurs politiques de base que sont d'une part, la diversité culturelle, en veillant à ce qu'après la victoire que représente l'adoption de la convention de l'Unesco, elle ne soit pas dévoyée de sa signification et utilisée comme cheval de Troie contre le socle universel des droits de l'Homme, et, d'autre part, la qualité de l'éducation et son accès à tous, ce qui justifie une compétence régulatrice des États.

Le ministre de la Culture du Sénégal rend hommage au rôle joué par la France dans la promotion de l'OIF et remercie le Canada et le Canada-Québec pour les efforts qu'ils déploient afin d'assurer le suivi des décisions du Sommet et la bonne marche des institutions francophones. En relevant que l'année 2009 aura été marquée par des crises partout dans le monde, y compris dans l'espace francophone, il insiste sur l'urgence de la reprise des négociations pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien. S'agissant de la suspension de trois États membres de la Francophonie, il salue les efforts du secrétaire général dans la recherche de la paix et de la stabilité. Il signale que, de son côté, le Sénégal a prêté ses bons offices dans plusieurs situations conflictuelles, notamment en Afrique de l'Ouest. Il se réjouit de voir le rétablissement d'un climat de paix propice au développement économique et social en Mauritanie à la suite de la signature de l'accord cadre de Dakar et salue la décision du CPF de lever sa suspension. Il renouvelle l'appel du Sénégal pour la tenue d'une conférence des bailleurs en vue d'appuyer les efforts de stabilisation et de développement de la Guinée-Bissau. Il espère voir prévaloir également l'idéal de paix et de fraternité en Guinée. Quant à la situation au Niger, il se félicite de ce que le secrétaire général ait été invité par le CPF à poursuivre le dialogue avec les acteurs concernés, qu'il appelle à un dialogue ouvert et constructif. Attirant l'attention sur les défis planétaires nécessitant une nouvelle approche de la coopération internationale, il mentionne le projet de « Grande muraille verte », visant à lutter contre les changements climatiques, qui s'étendra de Dakar à Djibouti et permettra de restaurer progressivement l'écosystème sahélo-saharien. Il salue la démarche de concertation qui a caractérisé l'élaboration de la programmation 2010-2013 de l'OIF et a permis d'obtenir une architecture globalement consensuelle et fidèle au cadre stratégique décennal. Il souscrit à la recommandation visant à utiliser les éventuels reliquats pour renforcer en priorité les missions de l'éducation et du développement durable.

Le représentant personnel du président des Seychelles se félicite du sérieux des travaux du CPF, qui ont abouti à des résolutions pertinentes. Il souligne que son pays, petit État insulaire en développement, contribue de son mieux au développement de la Francophonie et au rayonnement de la langue française, qui est avec l'anglais et le créole, l'une des trois langues nationales. Souhaitant que le français occupe une place de choix dans cette arène linguistique, il est favorable à l'établissement d'un pacte à cet effet dès que les institutions locales auront étudié les dispositions à prendre. Il félicite l'Organisation pour les actions

courageuses qu'elle prend en matière de règlement et de prévention des conflits et, à cet égard, témoigne de la présence de la Francophonie à Madagascar ou aux Comores. En matière d'économie, il indique que les Seychelles ont été frappées de plein fouet par la crise économique mondiale et que le tourisme, principal pilier du développement, y est confronté à des difficultés sérieuses, notamment à cause de l'action des pirates somaliens. Il s'interroge sur le soutien possible de la Francophonie dans la lutte contre ce fléau auquel l'Union européenne apporte déjà son appui. Par ailleurs, en dépit de moyens limités, les Seychelles déploient des efforts pour la conservation et la préservation de l'environnement et sollicitent une aide de l'OIF dans ce sens. En évoquant la Conférence de Copenhague sur le réchauffement climatique, le représentant seychellois fait part de la lutte que mène son pays pour léguer aux enfants d'aujourd'hui un monde vivable. En terminant, il remercie le secrétaire général pour ses efforts inlassables en faveur du rayonnement de la Francophonie.

Au nom du ministre chargé de la Francophonie, la représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick félicite l'OIF pour les progrès remarquables accomplis vers la modernisation et pour sa politique rénovée des ressources humaines. Convaincue que la nouvelle programmation de l'OIF contribuera à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, sa délégation appuie l'ensemble des actions proposées et, en particulier, celles portant sur l'éducation, en vue de permettre aux jeunes de participer pleinement à leur propre épanouissement et à celui de leurs communautés, de leurs pays, et de tout l'espace francophone. Elle considère, de plus, que l'éducation est le vecteur privilégié pour transmettre les valeurs de la Francophonie, notamment les valeurs démocratiques qui façonnent les sociétés et les institutions sur lesquelles elles reposent. Dans cette perspective, elle salue le travail accompli par l'OIF, sous la conduite du secrétaire général, pour promouvoir la paix et la démocratie dans le monde, et pour marquer le 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits des enfants.

Après avoir exprimé les regrets du ministre haïtien des Affaires étrangères de n'avoir pu participer à ces assises, la représentante d'Haïti réaffirme l'attachement de son pays à la Francophonie, qui représente un espace de coopération originale et de solidarité agissante. À l'aube de son 40^e anniversaire, c'est avec un sentiment de satisfaction qu'elle apprécie le parcours réalisé par l'Organisation tant sur le plan normatif que sur celui de l'élaboration et de l'exécution de sa programmation, en partenariat avec les opérateurs spécialisés et les conférences ministérielles permanentes. Elle relève que cette synergie dans l'action contribue à projeter l'image d'une Francophonie visible et crédible. Elle souligne l'importance du projet Ifadem en vue de renforcer les capacités des enseignants du français, acteurs incontournables pour assurer la pérennité et la diffusion de la langue française. Elle évoque les démarches d'accompagnement des pays francophones du Sud dans les négociations internationales dont elle souligne qu'ils se retrouvent fragilisés par les effets négatifs de la mondialisation, de la crise alimentaire et de la crise financière mondiale. Elle salue le succès des Jeux de la Francophonie organisés à Beyrouth. Elle soutient l'ensemble de la programmation 2010-2013, qui a fait l'objet d'une préparation longue et minutieuse, et approuve le budget nécessaire à son exécution. Elle se rallie également aux résolutions relatives aux situations politiques. Enfin, elle rend hommage au secrétaire général pour son action à la tête de l'Organisation et réitère ses félicitations à l'administrateur de l'OIF et à toute son équipe pour l'important travail fourni.

En présentant les excuses de la ministre de la Culture, le représentant personnel du Premier ministre du Luxembourg félicite le secrétaire général pour son rapport sur la situation politique. Il se réjouit que, grâce à son engagement et à ses talents diplomatiques, l'OIF soit aujourd'hui plus que jamais présente sur la scène internationale et tout particulièrement à la Conférence de Copenhague. Il salue son appel aux dirigeants des pays francophones pour qu'ils se fassent les interprètes des engagements concernant les changements climatiques pris au Sommet de Québec. Il relève que l'OIF est particulièrement bien placée pour promouvoir cette approche globale, puisque ses pays membres proviennent des cinq continents et qu'à travers une même langue, ils partagent les mêmes valeurs, dont la toute première est la solidarité. Il souligne que le débat sur le changement climatique est indissociable de celui sur la répartition des richesses.

En effet, aux fractures économique et numérique déjà avérées, il ajoute la fracture climatique, qui risque de pénaliser les pays les plus exposés aux catastrophes naturelles et les moins armés pour y faire face ; il invite la Francophonie à contribuer à colmater ces fractures. Il relève par ailleurs que le sort de l'OIF est étroitement lié à celui de la langue que les États et gouvernements membres ont en partage et dont la situation reste préoccupante, surtout dans les organisations internationales où le français est de plus en plus menacé par la suprématie de l'anglais. Face à cette évolution inquiétante, il incite au devoir de résistance, qui n'a d'autre but que la défense de la diversité linguistique et culturelle pour laquelle l'OIF s'est battue en collaboration avec l'Unesco. Dans cette optique, il rappelle que le français a toujours été « l'histoire d'un combat », pour des valeurs qui constituent l'essence même et la raison d'être de l'OIF : le combat de Voltaire pour la tolérance, la démocratie et les droits de l'Homme ; le combat de Rousseau pour le contrat social ; le combat de Sartre et de Camus pour la prise de conscience, par chacun, de sa responsabilité personnelle dans les événements du monde et d'abord de sa propre langue et de sa culture.

Le ministre des Affaires étrangères du Togo salue le « leadership » du secrétaire général à la tête de l'Organisation. Au nom du Président Faure Gnassingbé, il réitère sa gratitude pour la solidarité et l'esprit d'ouverture dont il a fait preuve lors de sa visite au Togo en juin 2009. Il apprécie à sa juste valeur l'accompagnement que l'OIF a toujours su apporter à son pays dans les processus électoraux, concours qui a permis d'aboutir en octobre dernier à des élections législatives dont le déroulement a été unanimement salué par la communauté internationale. C'est dans ce contexte qu'il présente les efforts déployés par le gouvernement togolais et toute la classe politique pour l'organisation de l'élection présidentielle du 28 février 2010.

Dans cette perspective, diverses réformes ont été entreprises aux plans politique, constitutionnel, institutionnel et socio-économique. Ainsi, au plan politique, un dialogue a été engagé comme instrument de consensus. La création d'une commission *Vérité-Justice-Réconciliation* dont les membres ont été nommés et installés le 29 mai 2009 vise à faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique que le Togo a connus de 1958 à 2005 afin de bannir à jamais l'impunité et de réconcilier le peuple togolais avec son histoire. Au plan institutionnel, la Cour constitutionnelle et la Commission nationale des droits de l'Homme ont été recomposées, une cellule nationale de traitement des informations financières chargée de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été créée. Au plan judiciaire, un vaste programme de modernisation de la justice se poursuit de façon satisfaisante. Des mesures ont été prises par le gouvernement pour garantir aux citoyens la liberté d'expression, notamment en dépénalisant les délits de presse. La situation politique au Togo a en outre évolué avec la désignation consensuelle des membres de la Commission électorale nationale indépendante, à laquelle le gouvernement a apporté un appui financier, mettant par ailleurs à sa disposition des moyens logistiques et matériels lui permettant d'enclencher le processus de révision des listes électorales. Il a été également créé une structure appelée *Force sécurité élection présidentielle 2010*, chargée de sécuriser tout le processus. De plus, la population et les forces de l'ordre, avec l'appui du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, ont été sensibilisées afin de bannir tout acte de violence avant, pendant et après les élections. En remerciant les partenaires qui ont aidé à mettre au point le fichier électoral biométrique, le ministre togolais relève que la révision des listes électorales a connu un retard mais qui n'est pas de nature à entraver l'évolution du processus électoral. Ayant débuté le 14 décembre, la révision des listes se poursuivra jusqu'au 10 janvier. Dans sa volonté de respecter la dignité humaine et de défendre les droits de l'Homme, le gouvernement a soumis à l'assemblée nationale une loi abolissant la peine de mort, laquelle, adoptée à l'unanimité le 24 juillet 2009, est une conséquence d'une disposition constitutionnelle qui fait obligation à l'État de garantir l'intégrité physique et mentale, la vie et la sécurité de toute personne vivant sur le territoire national.

Le ministre soutient la nouvelle programmation de l'OIF, qu'il juge équilibrée et marquée par une plus grande rationalité car fondée sur une approche axée sur les résultats et les indicateurs de performance. S'agissant des grands enjeux climatiques, du développement durable et des énergies propres, il appelle à ce que la force de proposition de la Francophonie s'exprime à

Copenhague dans un esprit de solidarité avec les pays en développement, eu égard à leurs légitimes revendications fondées sur le protocole de Kyoto. Avant de conclure, il salue la décision prise par le CPF sur la situation politique du Niger, estimant que le dialogue reste la meilleure approche pour une sortie de crise dans ce pays. Enfin, il formule le vœu que cette 25^e session participe au renforcement de la solidarité et du rayonnement de la Francophonie.

Le chef de délégation de la Roumanie appuie la tenue de « Bamako+10 » et salue les efforts de la Francophonie pour le règlement de crises dans ses États membres, notamment en Guinée où il estime important que la Francophonie joue un rôle actif. Préoccupé par la réussite de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, il salue l'organisation d'une concertation francophone en amont. Il se réjouit par ailleurs de l'excellente collaboration avec le Cref-ECO et le bureau de l'AUF à Bucarest dont il souligne la contribution dans le cadre du programme des bourses doctorales Eugène Ionesco développé depuis 2007. Il marque son appréciation pour la programmation 2010-2013 de l'OIF, cohérente, précise et centrée sur les résultats. Il attache une importance particulière aux projets visant à consolider la langue française dans la vie diplomatique et indique que le plan pluriannuel de formation au français des fonctionnaires roumains chargés des dossiers européens connaît un franc succès depuis 2006. Enfin, il félicite Monsieur Duhaime pour la reconduction de son mandat d'administrateur de l'OIF.

Le ministre des Affaires étrangères du Mali félicite à son tour le secrétaire général pour son « leadership » et l'excellent rapport qu'il a présenté. Il associe à cet hommage l'administrateur de l'OIF, qu'il félicite pour sa reconduction en l'assurant du soutien du Mali. Évoquant « Bamako + 10 », il réitère la fierté du Mali d'avoir abrité la conférence ayant abouti à l'adoption la Déclaration de Bamako, qui sert de référence à la configuration des pratiques démocratiques dans le monde francophone depuis son adoption en l'an 2000. Son pays, qui s'honore d'accueillir la conférence devant faire l'évaluation de cette importante déclaration, insiste sur l'importance que cet événement soit mobilisateur et exprime le souhait qu'il constitue un rendez-vous majeur de l'agenda international en 2010.

Le ministre des Relations extérieures du Tchad se réjouit des mutations qu'a connues la Francophonie, qui s'impose progressivement comme un forum de rassemblement et de solidarité où les questions pressantes de la paix, de la sécurité et du développement durable sont discutées en toute liberté. Il rend hommage au secrétaire général pour son action en faveur du rayonnement de la Francophonie et son implication personnelle dans la recherche de la paix en Afrique et en particulier au Tchad. Il souligne que, grâce à l'action de la Francophonie et des partenaires internationaux, la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 se déroule dans un climat de sérénité qui a permis l'adoption de textes fondamentaux tels que le code électoral, le statut de l'opposition et la charte des partis politiques, ainsi que la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante qui s'attelle à l'organisation des prochaines élections.

Au titre des préoccupations de son gouvernement, il mentionne que, comme beaucoup d'autres pays, le Tchad ressent l'impact des changements climatiques sur son environnement comme un véritable désastre. Ainsi du lac Tchad, autrefois l'un des plus grands réservoirs d'eau du monde, désormais menacé de disparition : en effet, en quarante ans, la superficie de ce lac est passée de 25 000 km² à moins de 3 000 km², provoquant une détérioration massive des capacités de production agricole et une baisse de 60% de la production halieutique. Il exhorte la Francophonie à soutenir le projet ambitieux de détournement des eaux du fleuve Oubangui pour alimenter le lac Tchad, initié par les pays du bassin du lac Tchad avec l'appui de la FAO. De même, face à l'ampleur de la menace résultant des changements climatiques, plusieurs plans de lutte ont été lancés, notamment une campagne de plantation de dix millions d'arbres par an et l'adoption d'un programme national de ceintures vertes dans toutes les localités du pays.

Abordant ensuite la question de la crise du Darfour, le ministre souligne qu'elle représente pour son pays et pour ceux de la sous-région une grave menace à la fois sécuritaire, environnementale et socioéconomique, à laquelle s'ajoute le phénomène des enfants soldats recrutés contre leur

gré par les différents groupes armés qui sévissent dans la région. Au cours de différentes campagnes, l'armée nationale tchadienne a réussi à soustraire des centaines de ces enfants, qu'elle a confiés à l'Unicef pour leur prise en charge et leur réinsertion dans la vie civile. Une campagne d'inspection et de sensibilisation est entreprise depuis peu dans différentes casernes du pays en collaboration avec l'Unicef et certaines missions diplomatiques à N'Djamena pour prévenir ce phénomène et l'enrayer là où il existe. Le ministre salue les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique et équitable à la crise du Darfour et pour rapprocher le Tchad et le Soudan. En terminant, il marque l'adhésion de son pays à toutes les actions entreprises par les instances pour consolider l'OIF et se félicite une fois de plus de la coopération multiforme avec l'Organisation.

Honoré de participer à cette conférence, le chef de délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine remercie le pays hôte et adresse ses félicitations au Liban pour l'organisation des Jeux de la Francophonie. Il félicite le secrétaire général à la fois pour son excellent rapport et pour son engagement en matière de prévention et de gestion des crises. Son pays attache une importance particulière aux opérations de maintien de la paix et y participe activement, avec 4% de ses forces terrestres engagées dans des missions à travers le monde. Il fournit aussi des efforts pour renforcer l'usage de la langue française dans les enceintes internationales, notamment dans le cadre de la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies qu'il a assurée l'année dernière. Se reconnaissant dans les principes qui fondent l'action de la Francophonie, il est soucieux de la préservation et de l'affirmation de son identité, de son histoire, de la richesse de son héritage culturel ainsi que de toutes les valeurs de la société macédonienne d'aujourd'hui comme la paix, la démocratie, la tolérance et la solidarité. Face au processus actuel de mondialisation, il s'engage à œuvrer encore davantage pour la préservation de la diversité linguistique et culturelle.

La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Niger se félicite de l'envoi par le secrétaire général d'une mission d'information et de contact dans son pays du 23 au 26 juillet derniers, qui témoigne de l'attention toute particulière qu'il porte à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'à la prévention des conflits dans l'espace francophone. Elle saisit cette occasion pour rassurer et remercier tous les amis du Niger et pour exprimer solennellement la volonté du Président Mamadou Tandja de tenir un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes nigériennes sous l'égide du médiateur de la Cédéao, qui se trouve actuellement au Niger pour préparer le lancement de ce dialogue inclusif. Cette volonté de dialogue a été concrétisée par plusieurs actes pris par le gouvernement, notamment la suspension des mandats d'arrêt internationaux lancés contre certaines personnalités, la réforme du Conseil supérieur de la communication et la réflexion initiée sur la dépénalisation des délits de presse. Considérant que c'est de l'accompagnement de tous ses amis et partenaires dont le Niger a besoin, la ministre se réjouit de la décision de l'OIF de soutenir le dialogue et d'accompagner son pays dans la recherche d'un retour à une vie politique apaisée et ce, en étroite collaboration avec le médiateur et l'ensemble des acteurs concernés.

Elle approuve la programmation ambitieuse 2010-2013 de l'OIF, qui prend en compte les réalités du moment, notamment les questions transversales relatives à la jeunesse et à l'égalité des genres, tout en étant recentrée, équilibrée et axée sur les résultats. Elle appelle toutefois à accorder une attention particulière aux missions C et D pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement. Au nom des populations bénéficiaires des programmes de développement local, elle propose que le déséquilibre dont souffrent ces deux missions soit corrigé, car l'apport des programmes de lutte contre la pauvreté n'est plus à démontrer. Rappelant par ailleurs l'adoption par le Sommet de Québec d'une résolution sur la promotion du tourisme dans les pays du Sud, elle demande que cette question soit prise en compte dans la nouvelle programmation. Pour terminer, elle félicite l'administrateur de l'OIF pour la reconduction de son mandat et pour son travail remarquable ; elle lui souhaite plein succès et l'assure du soutien de son pays.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Guinée-Bissau félicite la présidence pour les travaux accomplis dans un moment difficile où le monde entier est

confronté à d'importants défis. Il approuve la programmation de l'OIF, axée sur la langue française et la coopération linguistique, sur la solidarité économique, le développement durable, les changements climatiques et sur le droit. Il relève que la Guinée-Bissau a dû faire appel à la communauté internationale et en particulier à l'OIF pour la tenue d'élections présidentielles anticipées à la suite des événements tragiques survenus en 2009. Il exprime toute sa reconnaissance à la Francophonie et en particulier à son secrétaire général pour le soutien constant apporté à son pays de même que pour l'engagement fort de l'Organisation sur la scène internationale, notamment pour le règlement des crises. À cet égard, il salue le retour de la Mauritanie au sein de la famille francophone. En insistant sur la responsabilité morale face aux graves menaces qui pèsent sur l'avenir commun, il exhorte à prendre les mesures nécessaires face aux changements climatiques qui mettent en péril la survie de l'humanité. Il se réjouit de la prise en charge de cette problématique par l'OIF, qu'il encourage à poursuivre ses efforts pour promouvoir le développement durable. En concluant, il adresse ses félicitations au Liban pour la réussite des Jeux de Beyrouth.

Le représentant personnel du président de l'Union des Comores félicite le secrétaire général et toute son équipe ainsi que les autorités françaises pour la tenue de cette conférence. Il salue la qualité du rapport du secrétaire général de même que les efforts inlassables déployés pour le rayonnement du français dans le monde. Il relève le devoir, un an après le Sommet de Québec, d'assurer le suivi des décisions prises tant au niveau politique qu'à celui de la coopération. Il remercie l'Organisation pour l'élan de solidarité francophone qui s'est toujours manifesté en faveur de son pays dans les crises et pour son appui aux processus électoraux. Il souligne les efforts de son gouvernement à la recherche d'une harmonisation des différentes élections pour éviter les dépenses exorbitantes. En annonçant le 2^e tour des élections législatives le 20 décembre 2009, il signale qu'elles se préparent en toute transparence et seront observées par la communauté internationale, représentée par la Ligue arabe, l'Union africaine, l'OIF et la Commission de l'océan Indien.

Le secrétaire d'État aux affaires étrangères de Belgique se réjouit que les mesures décidées par le CPF à l'égard de plusieurs pays soient en cohérence avec les positions internationales et salue le retour de la légalité constitutionnelle en Mauritanie. Il réitère le soutien de la Belgique au groupe de contact pour Madagascar et, en attendant la mise en œuvre complète de l'accord d'Addis Abeba, appuie les mesures adoptées. Jugeant inquiétante la situation en Guinée, il approuve les mesures de suspension adoptées et exprime sa confiance dans la qualité de médiation du président Compaoré pour la recherche d'une solution politique. Il encourage par ailleurs les autorités du Niger à engager le dialogue en vue du retour à une vie politique apaisée. Il fait confiance au secrétaire général et aux chefs d'État et de gouvernement, qui ont pris des engagements à Québec pour renforcer les capacités francophones en matière de paix et pour fournir des contingents francophones à l'ONU. Il indique que la Belgique, à travers la présence d'experts, a participé activement aux forums de Yaoundé et de Bamako. Dans le cadre d'un partenariat avec le Bénin, elle a contribué à la participation de ce pays à deux opérations de maintien de la paix ; d'autres actions de soutien sont envisagées. Elle contribue en outre à la poursuite des efforts de paix et de stabilisation dans les Grands lacs à travers sa coopération bilatérale. Attachée à aider les pays de la région dans leurs louables efforts d'enracinement de la démocratie, elle participe également aux efforts de consolidation de la paix en Centrafrique. Enfin, la Belgique a ratifié les deux protocoles additionnels sur la protection des enfants.

L'ambassadeur de Grèce souligne l'attachement de son pays au rôle de la Francophonie dans le contexte international et à la promotion des buts communs à travers des actions bien ciblées. Il se félicite que cet effort se manifeste également au sein de l'Union européenne et des autres organisations internationales dont la Grèce fait partie. Il approuve les projets de résolutions et les décisions proposés. Enfin, il remercie le secrétaire général pour son rapport comme pour son action efficace, et les hôtes de la Conférence pour leur accueil.

Tout en saluant la participation de la Francophonie à la résolution des conflits et l'engagement personnel du secrétaire général dans ce sens, le délégué du Cameroun souhaite que l'OIF conforte son action en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive et de

médiation. Il appelle au renforcement des capacités des pays membres pour fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix, dont la plupart se déroulent dans des pays francophones. En saluant la tenue d'un séminaire sur ce sujet à Yaoundé, en novembre dernier, il approuve le projet de résolution sur les OMP et se réjouit de l'implantation dans son pays d'une école de formation en la matière. Il salue les avancées politiques positives en Mauritanie ainsi que les efforts de médiation en Guinée. Il encourage les protagonistes de la crise malgache à s'acheminer vers la constitution d'un gouvernement de transition. Constatant que la crise financière internationale a exacerbé la crise alimentaire, eu égard à la mondialisation qui rend les pays interdépendants, il préconise la mise sur pied d'un fonds de lutte francophone contre la faim.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie du Bénin approuve la concertation recommandée par le CPF au Niger et indique que le Bénin a, de son côté, pris des initiatives pour œuvrer à la résolution de cette crise. En relevant la fragilité de la démocratie dans son pays en dépit d'élections présidentielles avec plusieurs alternances, il signale les efforts de renforcement et notamment la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante. Le nombre de journaux, de radios et de télévisions non étatiques au Bénin témoigne en outre du respect du droit d'expression ; le Bénin compte d'ailleurs sur l'OIF pour l'appui à la formation des journalistes à la veille des élections qui s'annoncent. Il salue les efforts de l'administrateur pour la mise en place d'un nouveau statut du personnel et pour l'approfondissement du dialogue interne. Enfin, il signale qu'outre le 40^e anniversaire de l'OIF, 2010 sera marquée par le 50^e anniversaire de l'Indépendance et le 20^e anniversaire de la Conférence nationale du Bénin, qui avait ouvert la voie de la démocratie sur le continent.

Pour la représentante personnelle du Premier ministre du Maroc, le contexte international, caractérisé par une actualité prégnante de défis et d'enjeux, doit interpeller la Francophonie et les crises financière, économique et sociale appellent l'OIF à engager des actions mobilisatrices et solidaires. Elle évoque à cet égard les rendez-vous mondiaux sur les changements climatiques et sur la sécurité alimentaire. Elle soutient en particulier les efforts visant à renforcer l'action en matière de démocratie et de droits de l'Homme, d'éducation et de formation, de développement durable et de solidarité. Elle invite l'OIF à rechercher des liens toujours plus étroits avec les organisations internationales et régionales en vue d'une contribution efficace en matière de gestion des crises dans les pays membres et se félicite que la Mauritanie retrouve sa place dans la famille francophone. Se réjouissant que l'OIF ait relevé le pari de la modernisation de son fonctionnement, elle appuie la nouvelle programmation axée sur les résultats. Enfin, elle adresse ses remerciements aux bailleurs de fonds pour les actions menées dans ce cadre.

Le chef de délégation du Gabon approuve la nouvelle programmation. Il félicite le secrétaire général et adresse ses encouragements à l'administrateur, dont les actions positives contribuent à renforcer la dynamique de l'OIF. Il rappelle la tenue, depuis le Sommet de Québec, d'élections présidentielles anticipées remportées par le fils de feu le Président Omar Bongo, fervent défenseur de la cause francophone. Il remercie l'OIF pour le soutien apporté aux différents événements qui ont marqué le Gabon en 2009 : nouvelle ère politique, souci permanent de la paix et de la sécurité, développement social et économique partagé par tous. Il souligne l'accent particulier mis sur la bonne gouvernance par le nouveau président et la réduction du train de vie de l'État. Il transmet l'assurance de l'intérêt que le Président Ali Bongo accorde à l'Organisation et son vœu de resserrement des liens entre membres de la famille francophone. Il souligne la forte implication du Gabon dans les destinées du bassin du Congo et dans le domaine du maintien de la paix. Il indique que depuis 1997, où le Gabon participait pour la première fois aux opérations de maintien de la paix, son pays a été constamment sollicité dans ce sens. Il salue les initiatives visant le renforcement des capacités des pays membres de l'OIF à cet égard. Réaffirmant la volonté d'une participation active du Gabon à la vie de la Francophonie, il se réjouit de l'ouverture d'un centre de formation et de la proposition de formations en français sur des objectifs spécifiques. Le gouvernement gabonais compte sur l'OIF pour lui apporter son aide précieuse dans la mise en œuvre de ce projet.

La déléguée de la Moldavie soutient la programmation de l'OIF ainsi que les projets de résolutions transmis par le CPF. Elle approuve l'amplification de la dimension politique et apprécie l'appui de la Francophonie pour résoudre le conflit transnistrien, conformément à la position des États membres sur ce conflit dans la Déclaration de Québec. Elle remercie les pays francophones et plus particulièrement la France qui, dans le cadre européen de la Conférence d'Athènes des 1^{er} et 2 décembre 2009, a soutenu la position de la Moldavie dans ce conflit. Elle évoque la création d'une coalition pour l'intégration européenne et affirme le souhait de son gouvernement de transformer la Moldavie en un État européen stable. Elle sollicite l'accompagnement des pays membres européens pour accompagner son pays dans son objectif d'intégration. En terminant, elle témoigne de la satisfaction de ses autorités en ce qui a trait au projet de formation au français de fonctionnaires moldaves et annonce l'inauguration officielle de la Maison des savoirs de Chişinău en février 2010.

2.4. Adoption des résolutions

La Conférence ministérielle adopte les projets de résolutions soumis à son attention et portant sur :

- le conflit entre Djibouti et l'Érythrée ;
- la piraterie maritime ;
- les opérations de maintien de la paix.

Conformément à l'article 4 de la Charte de la Francophonie et à l'article 5.1 du Règlement financier de l'OIF, la Conférence ministérielle adopte la résolution portant sur le budget et la fixation des contributions statutaires de l'OIF pour l'exercice 2010-2013.

Dans le suivi de sa décision prise lors de sa précédente session à Québec, elle adopte la résolution sur les rapports entre le commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU et les commissaires aux comptes des opérateurs de la Francophonie. Elle accepte également la prolongation, à titre exceptionnel, du mandat des membres de la Commission d'appel jusqu'à la désignation de leurs successeurs lors de sa prochaine session.

3. Sommet 2010

La présidente rappelle que lors du Sommet de Québec, les chefs d'État et de gouvernement avaient eu à décider du pays hôte du sommet suivant, en 2010. Ayant reçu les candidatures de Madagascar et de la République démocratique du Congo (RDC) pour cette échéance, ils avaient décidé que Madagascar accueillerait le XIII^e Sommet, en 2010, tandis que la RDC abriterait le XIV^e Sommet, en 2012. Cependant, la décision relative au pays hôte du XIII^e Sommet a été remise en cause par la situation qui s'est développée à Madagascar depuis le 17 mars 2009 et qui a conduit l'OIF à prendre des mesures spécifiques à l'encontre de ce pays : le Conseil permanent, réuni en session extraordinaire le 2 avril dernier, a en effet adopté une résolution jugeant anticonstitutionnel le changement de pouvoir survenu dans ce pays et prononçant la suspension de Madagascar de la Francophonie, conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako. À la suite de cette suspension, la présidence du Sommet a procédé à des consultations en vue de trouver une alternative à cette situation et susciter d'autres candidatures pour accueillir le Sommet en 2010. Au terme de ces consultations, seule la candidature de la Suisse, qui a répondu favorablement à la sollicitation de la présidence, a été reçue.

Le secrétaire général annonce avoir reçu une lettre de Madagascar demandant le report du Sommet à une date ultérieure.

Invitée à prendre la parole, la conseillère fédérale, cheffe du département des Affaires étrangères de la Suisse, confirme la disponibilité de son pays pour accueillir le XIII^e Sommet de la Francophonie en octobre 2010. Saisi par les autorités canadiennes dans le cadre du mandat qui leur avait été confié par le CPF, le Conseil fédéral suisse a en effet estimé que la tenue en Suisse du XIII^e Sommet serait une occasion de manifester l'engagement de leur pays au sein de l'OIF. Sept ans après avoir accueilli, pour la première fois, une session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, la Suisse a ainsi le plaisir d'accueillir l'instance suprême de la Francophonie l'année même où cette dernière célébrera son 40^e anniversaire. La demande, qui lui a été adressée par le Canada, a fait l'objet dans des délais très brefs d'une étude de faisabilité. Il s'agissait d'examiner si la Suisse était en mesure, en un an seulement au lieu de deux habituellement, d'offrir un cadre propice pour l'accueil et le succès des travaux de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Après avoir examiné les mérites respectifs de plusieurs villes, les autorités suisses se sont prononcées en faveur de la ville de Montreux et sont prêtes à relever le défi pour permettre à l'OIF de tenir son instance suprême en 2010.

Au nom de tous, la présidente remercie la collègue de la Suisse et lui réitère ses remerciements pour la disponibilité et l'engagement dont son pays fait preuve.

La Conférence ministérielle confirme que le XIII^e Sommet de la Francophonie se tiendra à Montreux, en Suisse, du 22 au 24 octobre 2010.

Prenant la parole au nom du ministre de la Coopération internationale et régionale et ministre en charge de la Francophonie, le chef de délégation de la République démocratique du Congo se réjouit de la proposition du gouvernement suisse d'accueillir le XIII^e Sommet. Il rappelle que la communauté francophone, lors du Sommet de Québec de 2008, a confié à son pays l'organisation du Sommet de 2012. Il se réjouit de cette marque de confiance et réitère la détermination de son gouvernement à faire des assises de 2012 un succès. Consciente de sa vocation régionale, la République démocratique du Congo a accueilli en octobre dernier la première rencontre des représentants des institutions et structures de la Francophonie en Afrique centrale et dans l'océan Indien, dont elle assure actuellement la présidence. Désormais sortie de ses années d'instabilité, la RDC, avec l'aide de l'OIF, a relevé les défis de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix, et se prépare avec ambition et humilité à accueillir le Sommet, comme prévu, en 2012. Dans cette perspective, le gouvernement congolais mettra en place dès 2010 un comité d'organisation et compte sur le soutien de la famille francophone pour la réussite de cette manifestation majeure. En terminant son intervention, le chef de délégation

félicite l'administrateur de l'OIF pour la reconduction de son mandat et les autorités françaises pour la qualité de leur accueil.

Le secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie de la France remercie la Suisse pour sa candidature et se réjouit qu'elle soit acceptée par consensus. Il est heureux d'entendre la déclaration de la République démocratique du Congo car il lui paraît important qu'après la tenue du Sommet de 2010 en Suisse, le Sommet de 2012 se tienne en Afrique. S'agissant de Madagascar, il émet le vœu d'une sortie de crise prochaine en vue de la tenue d'élections libres et transparentes qui, seules, peuvent lui permettre de rejoindre la famille francophone et d'accueillir un sommet. À cet égard, il salue le sens des responsabilités du président de la transition, qui a envoyé une lettre proposant le report du sommet prévu.

Le secrétaire général partage le point de vue de la France.

4. Communications à la Conférence

4.1. États associés et observateurs

Le ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie appelle à poursuivre sur la voie des changements engagés et à favoriser l'émergence de réponses aux grands défis mondiaux. Il estime que, par-delà le ciment de la langue française, la Francophonie est le socle de valeurs partagées, d'une vision commune fondée sur le multilatéralisme et la concertation internationale, et d'un attachement indéfectible à la culture et à l'éducation pour assurer le développement et promouvoir le dialogue interculturel. Le succès des Jeux de la Francophonie à Beyrouth, dont il félicite les autorités libanaises, est à ses yeux une parfaite illustration de la solidarité francophone. Il apprécie l'action menée par le secrétaire général au plan politique et soutient pleinement les médiations entreprises en vue d'apaiser les tensions existantes et d'apporter des solutions en accord avec les principes des déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. En citant le Premier ministre Charest qui, introduisant le débat du Sommet de Québec sur l'enjeu de la langue française, affirmait qu'« *en adhérant à l'OIF, chaque État et gouvernement prend un engagement solennel à l'égard du français et en devient solidairement responsable* », il assure que l'Arménie a à cœur d'honorer ces engagements en favorisant une politique éducative basée sur le plurilinguisme favorable à la langue française, en confortant l'existence du réseau des écoles secondaires bilingues francophones et en utilisant les ressources de la coopération décentralisée pour donner une base pérenne à l'enseignement de la langue française. Son gouvernement a également signé un mémorandum avec l'OIF, la France, le Luxembourg et la Communauté française de Belgique pour donner accès aux fonctionnaires de l'administration arménienne à la formation au français. Son engagement envers la Francophonie s'est également traduit par la création d'un conseil de coordination des programmes scientifiques et éducatifs francophones auprès du ministère de l'Éducation nationale ainsi que d'un campus numérique francophone de l'AUF. De nouveaux liens ont par ailleurs été établis entre l'assemblée nationale et la cour constitutionnelle d'Arménie et les institutions francophones correspondantes.

Le chef de délégation de Chypre réitère l'appui de son pays aux missions de la Francophonie. Il souligne que l'OIF ne représente pas seulement une communauté de langue partageant une sensibilité culturelle mais aussi une communauté de valeurs humanistes. Il exprime la conviction que l'esprit de dialogue, la participation démocratique et la concertation internationale peuvent contribuer de façon déterminante à faire face aux défis actuels. La programmation quadriennale de l'OIF, qui met l'accent sur quatre missions importantes, montre que l'Organisation ne se limite pas aux déclarations et met en œuvre des projets concrets. En indiquant que Chypre assurera la présidence de l'Union européenne en 2012, il affirme que la position géographique de ce petit État méditerranéen et les relations excellentes qu'il entretient avec les pays voisins lui permettent de contribuer aux actions de l'OIF dans les domaines linguistique et culturel comme dans le domaine politique. Sensible au respect du droit international qui protège l'intégrité territoriale des États, il formule l'espoir d'une contribution utile à un espace de paix francophone.

L'ambassadeur d'Autriche affirme l'attachement de son pays aux valeurs fondamentales qui régissent l'OIF : paix, démocratie et droits de l'Homme. Il relève que la Francophonie favorise les échanges universitaires et scientifiques entre son pays et les États membres, tout en constituant un cadre idéal pour promouvoir le multilinguisme. Il se réjouit de l'élargissement de l'OIF aux pays d'Europe centrale et orientale, avec lesquels l'Autriche entretient une étroite collaboration dans tous les domaines. Le statut permanent d'observateur de l'Autriche lui donne la possibilité de discuter de sujets politiques d'intérêt commun et d'enrichir sa politique étrangère car il l'ouvre à un nouveau réseau de coopération économique et culturelle.

L'ambassadeur de Croatie rappelle que son pays est devenu membre observateur de l'OIF au Sommet de Ouagadougou en 2004. Il signale la création d'une commission nationale pour la coopération avec la Francophonie en 2008 et l'adhésion du parlement croate à l'APF. Il souligne la dimension francophone de l'adhésion prochaine de la Croatie à l'Union européenne, dont elle deviendra le 28^e État membre, portant à quinze le nombre d'États membres adhérant aussi à l'OIF. Son pays compte ainsi apporter son concours à la promotion de la langue française et de la diversité linguistique au sein de l'Union européenne. À cet égard, il remercie l'OIF, la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg pour leur appui à la mise en œuvre du programme pluriannuel de formation au français grâce auquel quelque 700 fonctionnaires et diplomates croates seront mieux préparés pour leur futur travail dans les institutions européennes. En saluant l'adoption d'une résolution sur la participation aux OMP, il informe la Conférence que la Croatie participe à quinze opérations de maintien de la paix ou missions civiles internationales dont cinq se déroulent dans les pays francophones suivants : Chypre, Haïti, Liban, Centrafrique et Tchad. Elle participe de plus à la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Avant de conclure, l'ambassadeur se joint aux félicitations adressées au secrétaire général et salue ses efforts pour accroître le rayonnement mondial de la Francophonie.

L'ambassadeur de la Lettonie, devenue membre observateur de l'OIF au Sommet de Québec, indique que sa délégation analyse et tire les premières conclusions sur le fonctionnement de l'Organisation et les coopérations possibles. En relevant l'engagement du gouvernement letton en faveur de l'enseignement de la langue française qu'illustre le mémorandum signé il y a plus d'un an avec l'OIF, la France, la Communauté française de Belgique et le Luxembourg, il souligne l'excellent fonctionnement de cet important programme. En l'absence d'un réseau diplomatique étendu, la Lettonie souhaite utiliser la plateforme de l'Organisation pour entretenir et développer des liens avec les pays francophones. Elle accorde une importance particulière à la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et souhaite joindre ses efforts à ceux des autres pays membres dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Unesco. Elle soutient les efforts de l'OIF en faveur des droits de l'enfant. Elle adhère à la programmation quadriennale de l'OIF et participera à sa réalisation avec ses moyens modestes.

L'ambassadeur de Slovénie fait part de son appréciation positive du rôle de l'OIF dans le cadre du multilinguisme et du multiculturalisme, où la langue française tient une place importante. Persuadé de l'importance de la contribution des petits pays à une meilleure communication internationale, il indique que son gouvernement souhaite renforcer sa coopération avec les organismes multilatéraux. Il sollicite le soutien des pays membres de l'OIF à la candidature de la Slovénie à un siège non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2012-2013.

L'ambassadeur de Slovaquie se réjouit que l'OIF encourage les États observateurs à s'impliquer davantage dans la coopération francophone, ce qui témoigne d'un esprit d'ouverture rare au sein des organisations internationales. Il signale le renforcement progressif de l'utilisation du français comme langue de travail en Slovaquie grâce, notamment, au programme pluriannuel en place depuis 2006. Son pays est reconnaissant à la France, à la Communauté française de Belgique et au Luxembourg pour leur appui, qui a permis la reconduction du mémorandum avec l'objectif de former environ cinq cents fonctionnaires supplémentaires d'ici 2012. La capacité de travailler en français est, du point de vue de son

pays, le plus grand investissement pour la coopération à venir avec les pays du Sud, notamment africains.

La présidente remercie les représentants des États associés et observateurs pour leurs communications, qui témoignent du grand intérêt qu'ils attachent à la Francophonie et des progrès réalisés dans la diffusion de la langue française sur leurs territoires.

4.2. Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Monsieur Yvon Vallières, président de l'Assemblée nationale du Québec, remercie tout d'abord le secrétaire général pour son appui indéfectible. Il fait part des priorités d'action de l'assemblée consultative de la Francophonie pour les prochains mois, en commençant par la défense et la promotion de la langue en partage. Appelant à la vigilance face à la situation de la langue française dans les organisations internationales et notamment dans les institutions européennes, il se félicite de la création d'un forum francophone au Parlement européen. L'APF, qui s'est notamment fixée comme priorité le bon fonctionnement des parlements dans l'espace francophone, constate, à la suite du travail de définition des critères de la démocratie parlementaire effectué en collaboration avec le Pnud, que les dysfonctionnements restent criants. Dans l'esprit de la Déclaration de Bamako, qui appelle à favoriser la formation, à veiller au respect des immunités et à faciliter matériellement le travail des élus, l'APF mène des actions de coopération destinées aux parlements qui prennent la forme de séminaires parlementaires et d'actions visant le renforcement des capacités des parlements en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information. Ces actions sont conduites prioritairement au profit des institutions de pays en sortie de crise. Une attention particulière est également accordée aux activités destinées aux jeunes et aux femmes. Conscient des mesures de rationalisation nécessaires dans le contexte budgétaire difficile auquel l'OIF est confrontée, le président de l'APF plaide toutefois pour que l'Assemblée parlementaire puisse continuer à bénéficier d'un soutien indispensable à la poursuite efficace de ses actions en faveur du renforcement de l'État de droit dans l'espace francophone. Il indique que l'Assemblée suit attentivement la situation des pays dont les sections ont été suspendues suite à un renversement de l'ordre constitutionnel : la Guinée, Madagascar et la Mauritanie. S'agissant de ce dernier pays, il sera tenu compte de la levée de suspension par l'OIF lors de la réunion du bureau, prévue au Tchad en février 2010. Le président indique également que l'APF a désapprouvé la tenue des élections législatives du 20 octobre 2009 au Niger. Il évoque, enfin, les efforts continus de l'APF depuis 2005 pour susciter et maintenir la mobilisation de ses membres en faveur de la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, pour laquelle elle a milité dès l'an 2000. L'APF envisage de tenir à Québec, en février 2011, une conférence parlementaire internationale portant sur la mise en œuvre et le suivi de cette convention. Le président exprime le souhait que l'OIF et l'Unesco s'associent à cet événement pour en assurer le plus grand succès.

La présidente remercie le président de l'APF pour les activités réalisées, qui contribuent à conforter la démocratie dans les États membres et à y renforcer le rôle des élus.

5. Décision sur le pays hôte de la VII^e édition des Jeux de la Francophonie

La présidente réitère les félicitations adressées au Liban pour la brillante édition des Jeux de la Francophonie, qui s'est déroulée du 27 septembre au 6 octobre 2009. Elle salue par la même occasion tous les partenaires, à commencer par l'OIF, mais aussi TV5 Monde, qui s'est mobilisée de façon tout à fait remarquable pour assurer la diffusion de ces jeux.

Au terme du processus de candidature, la Conférence est appelée à statuer sur le choix du pays hôte des VII^{es} Jeux de la Francophonie en 2013. Elle est saisie d'une recommandation du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie, adoptée par consensus, qui propose de retenir la candidature de la France pour la ville de Nice.

La CMF entérine cette recommandation. Par conséquent, il est décidé que la VII^e édition des Jeux de la Francophonie se tiendra dans la ville française de Nice en 2013.

Par la voix de sa présidente, la Conférence adresse ses remerciements à la Guinée équatoriale et au Tchad, qui avaient également présenté leurs candidatures pour cette prochaine édition. Elle félicite la France pour sa désignation et l'assure de l'appui de la Francophonie pour le succès de cette manifestation.

Le secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la Francophonie, qui avait défendu la candidature de Nice devant le Conseil d'orientation aux côtés du maire de la ville, le ministre Christian Estrosi, salue cette décision marquée par un esprit de consensus et de transparence, qui récompense une proposition structurée. Il assure que la France déploiera tous les efforts pour être à la hauteur de la remarquable édition du Liban, en proposant des Jeux équilibrés entre sport et culture, et dont le caractère festif et l'Organisation soient exemplaires. Heureux que le choix se soit fait dans un esprit de fraternité, il avoue avoir ressenti de l'embarras, ayant la charge de la coopération française, à être en compétition avec deux concurrents africains, qu'il tient à féliciter pour la qualité de leurs candidatures. En concluant, il réaffirme que le meilleur accueil possible sera réservé aux délégations qui participeront aux Jeux de Nice.

La présidente remercie le secrétaire d'État pour ses propos, qui témoignent de l'engagement de son pays et de la ville de Nice pour la réussite de cet événement majeur de la Francophonie, qui permet de mettre en valeur la vitalité et la créativité des jeunes francophones en leur offrant une occasion précieuse de rencontres et d'échanges. Elle souhaite plein succès à la France et à ces prochains Jeux.

La cheffe de délégation de Monaco prend la parole à son tour pour se féliciter, au nom du gouvernement princier, que l'organisation des Jeux de la Francophonie se tienne dans la ville voisine de Nice et se dit convaincue du succès de ces Jeux.

6. Dates et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Le XIII^e Sommet de la Francophonie se tenant du 22 au 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, il est convenu que la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie se réunira également à Montreux à la veille du Sommet.

7. Questions diverses

La déléguée de la Bulgarie annonce la candidature de la Juge Tsvetana Kamenova pour l'élection à la Cour internationale de Justice (CIJ) qui aura lieu au cours de la 66^e session de l'Assemblée générale de l'ONU en 2011. La candidate bulgare, qui a été élue par 157 États comme juge ad litem pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, répond aux exigences de la CIJ, où aucun PECO n'a encore eu de représentant et aucune femme n'a encore siégé. La Bulgarie sollicite l'appui des membres de la Francophonie pour cette candidature.

Le ministre des Relations internationales responsable de la Francophonie du Québec attire l'attention sur l'importante occasion de concertation politique que présente le congrès du Conseil mondial de l'énergie à Montréal, qui se tiendra du 12 au 16 septembre 2010. Cette manifestation devrait attirer plus de 3 500 participants représentatifs de tous les secteurs de l'énergie : chefs d'entreprise, décideurs et chercheurs. Elle permettra de prendre le pouls de l'industrie et de faire le point sur les orientations et les responsabilités. En suivi du Sommet de Québec, l'idée d'organiser une concertation des ministres francophones responsables de l'énergie à l'occasion de cette manifestation a mûri entre l'IEPF, le gouvernement du Québec et celui du Canada.

Le ministre de la Culture, chargé de la Francophonie du Burkina Faso remercie les États et gouvernements membres pour l'appui à l'exercice instable et précaire de médiation du Président

Blaise Compaoré en Afrique, dont le premier objectif est d'assurer demain le développement de ces pays. Il remercie également l'OIF pour l'élan de solidarité envers son pays à la suite de la catastrophe naturelle du 1^{er} septembre dernier, où une pluie diluvienne s'est abattue sur Ouagadougou, élan qui a permis que la Fédération internationale des archives de films apporte son soutien à la réhabilitation de la Cinémathèque africaine de Ouagadougou.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire adresse ses chaleureuses félicitations à l'administrateur de l'OIF pour le travail efficace, dynamique et novateur qui lui vaut d'être reconduit dans ses fonctions par le secrétaire général. Il souligne la détermination du gouvernement ivoirien de relancer le Marché des arts du spectacle africain (Masa) à l'issue de l'audit prévu. Par la même occasion, il exprime son soutien pour les actions en faveur des médias dans les pays en crise et en sortie de crise ainsi que le programme de développement local au profit des pays du Sud. Enfin, il plaide pour l'expression de la solidarité francophone en faveur de l'éducation et de la formation.

8. Examen et adoption du relevé de décisions de la 25^e session de la Conférence

La Conférence adopte le relevé de décisions de sa 25^e session annexé au présent rapport.

9. Cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence de la Conférence

9.1. Allocution du ministre du Canada-Québec (vice-président et co-hôte du XII^e Sommet)

Au moment de clore les travaux de cette 25^e session de la CMF, le ministre responsable de la Francophonie du Québec mesure combien la Francophonie a été engagée depuis deux ans dans un incessant mouvement de changement, d'adaptation et de réponse aux multiples demandes des membres et des partenaires. Il remarque que les crises politiques dans l'espace francophone ont mobilisé beaucoup d'énergie mais que les équipes de l'OIF ont également été mises à contribution sur d'autres fronts : élaboration d'une nouvelle programmation, modernisation de la gestion, équilibre des budgets, partenariats, Jeux de la Francophonie et Jeux olympiques, préparation du Sommet de Québec, organisation de la concertation francophone sur des enjeux économiques et environnementaux. À ses yeux, cette liste non exhaustive montre que la Francophonie agit au nom des valeurs qui sont les siennes depuis sa fondation, dont le 40^e anniversaire sera célébré en 2010. Il souligne que c'est avec humilité et un engagement constant que son gouvernement a mené, aux côtés du gouvernement canadien, la tâche héritée de la Roumanie de présider les travaux de la CMF. Il saisit cette occasion pour rendre hommage à la ministre canadienne de la Francophonie et au secrétaire général. Enfin, il se réjouit du passage de relais de la présidence à la Suisse et lui transmet les vœux de plein succès de son gouvernement.

9.2. Allocution de la ministre du Canada (présidente)

En transmettant les pouvoirs de la présidence à la Suisse, la ministre de la Francophonie du Canada fait part de sa nostalgie en cette fin de mandat et à la conclusion d'une conférence qui a été l'occasion d'examiner les questions politiques et de se pencher sur la situation des pays membres où la démocratie est en péril. Elle invite le secrétaire général à poursuivre le travail entrepris et souhaite une très bonne route à son homologue suisse dont le pays sera hôte du prochain Sommet de la Francophonie. Elle l'assure de la disponibilité des autorités canadiennes à collaborer à la réussite de ce XIII^e Sommet, et témoigne que la Suisse peut compter sur l'accompagnement dévoué du personnel de l'OIF. Elle renouvelle ses félicitations au Liban pour la réussite des Jeux de Beyrouth et ses vœux de succès à la France dans la préparation des VII^e Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Nice en 2013. En rappelant l'appel du Premier ministre du Canada à ce que les actions de la Francophonie soient ciblées et efficaces, elle se félicite de l'offre de programmation renouvelée de l'OIF, axée sur des résultats mesurables et s'inscrivant dans le cadre de la modernisation de l'Organisation. Elle renouvelle l'expression de la reconnaissance de son

gouvernement au secrétaire général et à l'administrateur pour leur engagement et leur travail inlassable.

9.3. Allocution du ministre du pays hôte du XIII^e Sommet de la Francophonie

Au nom du chef du département fédéral des Affaires étrangères, le représentant de la Suisse remercie la Conférence de sa confiance pour l'organisation à Montreux, en octobre 2010, du XIII^e Sommet de la Francophonie, qui coïncidera avec le 40^e anniversaire de l'acte fondateur de la Francophonie institutionnelle. Il rappelle qu'après avoir participé aux sommets de la Francophonie depuis 1989, la Suisse est devenue membre de l'ACCT en 1996 et a accueilli en 2002 une conférence ministérielle de la Francophonie. Elle se fera un point d'honneur d'offrir à Montreux un cadre idéal pour le Sommet et d'y illustrer son attachement aux valeurs de la Francophonie, en particulier la promotion de la démocratie et de la diversité culturelle et linguistique. Le Sommet, qui se tiendra dans les locaux du Centre des congrès de Montreux, sera l'occasion de découvrir une ville de culture située au bord du lac Léman, l'un des plus vastes d'Europe, et marquée par un microclimat particulier. En prenant la présidence de la CMF, la Suisse se place résolument dans la perspective d'organisation du XIII^e Sommet. Elle consultera les États et gouvernements sur le thème de ce Sommet, qui sera une occasion propice de procéder à un bilan prospectif de la Francophonie. Mais au-delà de l'organisation de cet événement, elle aura à cœur d'assurer cette présidence de manière active, engagée et opérationnelle.

9.4. Allocution du ministre des Affaires étrangères de la France, hôte de la CMF

Le ministre des Affaires étrangères de la France se félicite de la qualité des décisions de cette Conférence ministérielle de Paris, qui s'inscrit dans la continuité du Sommet de Québec de 2008. Satisfait que la Francophonie joue désormais un rôle de vigie politique, il considère que l'adoption de la résolution sur les opérations de maintien de la paix proposée par le Canada et la France témoigne de la volonté commune de progresser dans ce domaine. Il salue l'adoption de la programmation 2010-2013 de l'OIF. Il félicite la Suisse pour l'accueil du Sommet de la Francophonie en 2010, qui sera suivi par le Sommet de Kinshasa en 2012, et se réjouit à la perspective des Jeux de Nice en 2013. Réaffirmant l'importance que la France attache à la Francophonie, il souligne la contribution du Secrétaire d'État Joyandet et considère comme une chance et un honneur que l'ancien Premier ministre Raffarin ait accepté d'être le représentant personnel du président de la République française au CPF. Composante de plein droit du cercle des grandes organisations internationales, la Francophonie doit selon lui affirmer son rôle unique dans le multilatéralisme. Grâce à l'action du secrétaire général, elle apporte sa contribution au règlement des crises et est devenue un acteur de premier plan dans les groupes de contact, ce qu'elle doit continuer à être.

Le ministre français invite les États membres à être plus actifs dans les instances internationales, en particulier à Genève dans le domaine des droits de l'Homme. Il juge essentielle l'action des groupes d'ambassadeurs francophones pour assurer la cohérence de la voix de la Francophonie dans ces enceintes, conformément aux engagements de Québec. Il souligne également la nécessité d'une mobilisation au niveau de la Justice internationale. Reconnaissant que la Francophonie a permis de réaffirmer l'attachement à de grandes causes, il mesure l'immense rôle de son secrétaire général sur ce point capital, l'importante diplomatie d'influence qu'il a bâtie se vérifiant tous les jours. Avant de conclure, le ministre informe la Conférence de la réunion le jour même des chefs d'État des pays du bassin du Congo et salue la concertation francophone engagée sous la présidence canadienne pour parvenir à Copenhague à un accord ambitieux pour lutter contre les changements climatiques et à un engagement à la hauteur des inquiétudes et des attentes des populations. En insistant sur la nécessité pour la Francophonie d'être inventive, il relève que la réussite de cette rencontre à la suite des autres, permet d'affirmer que l'on assiste aujourd'hui à l'invention d'une « machine à fabriquer l'avenir ».

La présidente clôt les travaux de la 25^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en réitérant ses remerciements au secrétaire général pour ses actions et son appui, et en remerciant les délégations pour leur participation active à ses travaux.